



**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
HEBDOMADAIRE CORSE  
D'INFORMATIONS**

Archéologie

# Raconter toute l'histoire de la Corse

INTERVIEW LÆTITIA DEUDON  
P5 À 7

Photo Christophe Giudicelli

OPINIONS P4

BRÈVES P8

DETTI È FATTI P18

ÉCONOMIE P19

AGENDA P22

CARNETS DE BORD P23

LINGUA P20

*la Corse «bêtaciste»  
(Varcaghju - Barcaghju)*

1,75€







## ARCHÉOLOGIE

### RACONTER TOUTE L'HISTOIRE DE LA CORSE

#### INTERVIEW LÆTITIA DEUDON

EN BREF ET EN CHIFFRES

DETTI È FATTI

## ÉCONOMIE

### ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LINGUA

### LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

AGENDA

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • [jfa@aurelli.com](mailto:jfa@aurelli.com)

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • [eric.patris-sra@icn-presse.corsica](mailto:eric.patris-sra@icn-presse.corsica)

#### BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • [gestion-informateurcorse@orange.fr](mailto:gestion-informateurcorse@orange.fr)

#### ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • [al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

#### ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • [icn-abonnement@orange.fr](mailto:icn-abonnement@orange.fr)

#### CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques  
Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

### Via crucis

**H**è un annu è mezu ch'ellu ùn si ni sintia più parlà, è ùn ci mancava micca à dilla franca. Eccu ch'ella hè vultata nant'à a scena mediatica a famosa croci di Quasquara. In una sentenza resa vennari scorsu, u tribunali amministrativu di Bastia hè andatu contr'à u merri di u paesi. A ghjuridizzoni hè annullatu a decisioni di ricusu di u prima magistratu di a cumuna di caccià a croci cristiana alzata in u 2022, in appiegazioni di a leghji di spiccanza di a Ghjesgia è di u Statu. L'urighjini di issu cartulari veni da un'inimicizia di più di deci anni trà u merri è una donna chì stà in u paesi, è chì s'hè ghjirata dunqua versu u tribunali amministrativu. Era stata candidata contr'à ellu durante l'alizzioni municipali di u 2014 è ùn si poni pata, dimulacusi. Nant'à Corse-Matin, s'hè spiegata calchì ghjornu fà, incalchendu nant'à u fattu chì a leghji devi essa appiagata da tutti. Pricisegħja dinò chì a manera di percepiscia i cosi hè falsa. Dici ch'ella ùn hè micca attaccatu a croci, ma solu u fattu d'un rispittà micca a leghji. Ùn voli micca ch'ella sghi cacciata, ma solu spiazzata. Si senti dinò ubligata d'aghjustà chì s'ellu avia cuncirnatu un fattu musulmanu, avaria agitu di listessa manera. Prima d'inchjudà torna u merri, fendo sapè chì à ella ùn li piaci micca ciò ch'ellu faci, vali à dì piglià decisioni solu solu, puru s'ella dici chì tuttu què ùn hè micca un affari di parsona. Sarani stati pochi è micca à senta st'argumenti, vistu u marosulu di riazzioni neri nant'à i reti siciali, cù a publicazioni in lettari di focu di u nomu è di a casata di sta donna, è una forma d'accanimentu certi volti viulenti contr'à ella. Sarà forsi a parsona a più ricercata è udiata di Corsica in issu mumentu. Senza andà nant'à u tarrenu di a ricuparazioni pulitica, basta à fighjulà i cummenti nant'à a tela pà veda chì tanta ghjenti ùn piatta più i so idei, fendo certi raghjamenti particulari è sviendu nant'à un razzismu senza cumplessi. Di più cà difenda un simbulu cristianu, c'hè da dumandassi s'ella ùn hè micca una manera di lancià una cruciata di i tempi muderni. Ci stunaria chì tutti issi parsoni andessini in ghjesgia ognij dumenica. Eppo', tantu tempu è energia persa o belli. À quandu un impegnu simuli pà i veri urghjenzi d'oghji è di dumani ? ■ **Santu CASANOVA**

# si passa calcosa... annant'à a reta

Entre «**ôtez cette croix que je ne saurais voir!**» et défense à tout crin de la laïcité dans l'espace public, on a vu passer à peu près tout et, bien sûr, n'importe quoi. Ce qui a permis de constater que les héritiers de Tartuffe ne hantent pas tous les églises, que ce soit par pure conviction religieuse ou pour la galerie. La décision de justice ordonnant au maire de Quasquara de retirer une croix dressée en 2022 à l'entrée de la commune a suscité un déluge de réactions, assorti d'affirmations erronées présentées comme «*confirmées*», de pétitions, manifestations, insultes et menaces. Ce qui n'était au départ qu'une réaction bien compréhensible face à la rigidité d'un principe qui ne tient aucun compte d'un fait infiniment plus coutumier que cultuel a pris des allures de croisade. À laquelle sont venus se joindre les inévitables «patriotes» dont la vision de la France se résume à une foire à l'andouille et un crucifix. D'autant que dans la foulée, on a appris que dans les Hautes-Alpes, un maire avait fait retirer une croix érigée au sommet d'une montagne. Nouvelle vague d'indignation et de colère. En France, on est chrétien et on mange du cochon... par Toutatis! Les chiffres montrent pourtant que la consommation de viande des Français est en baisse et que la volaille, moins chère, a détrôné le porc. De même, malgré tant de ferveur catholique revendiquée, l'Église de France est dans la déche; entre 2013 et 2023, le nombre de contributeurs au denier du culte a chuté de 35%. Quant aux bénévoles susceptibles de retrousser leurs manches pour restaurer le petit patrimoine religieux, ils ne se bousculent pas au portillon. De l'autre côté des remparts, il y a les tenants d'une laïcité sans nuance, déterminés à bouter hors toute référence religieuse de l'espace républicain. Dans le même temps, la presse parle de Nicolas Sarkozy «*qui porte sa croix*» ou dépeint Sébastien Lecornu ou Edouard Geffray sous les traits d'un «*moine-soldat*» sans que nul ne s'en offusque ou ne s'en étonne; et le pays s'enfonce, miné par la basse politique, la dette, la corruption voire la mafia, tandis que les citoyens, à défaut de se faire entendre, s'écharpent comme à Clochemerle sur les réseaux sociaux. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

<p>• 3 France 3 Corse @FTViaStella · 17h Polémique autour de la croix de Quasquara : plusieurs rassemblements en Haute-Corse</p> <p>O pe @albertinipj · 9h Pas de communiqué ? Pas d'indignation collective générale ? Heureusement, la mafia ne veut pas enlever les croix dans nos villages... x.com/AnticorCorse/s...</p> <p>Anticor Corse @AnticorCorse · 12 oct. La mafia corse fait sa mue et étend son emprise.</p> <p>Livia di a Sarra @LiviaDiASarra · 9h Elle est trop occupée à en faire pousser dans les cimetières !</p> <p>Régis SANTONI @RegisSantoni · 10 oct. Ce n'est pas tant le problème de la croix que la remise en question permanente de notre mode de vie, grignoté chaque jour un peu plus...</p> <p>O pe @albertinipj · 10 oct. Ça y est, vous m'avez gonflé avec votre croix, je tenais à vous le dire. Je nous souhaite une année où ça serait le pire événement que connaisse la Corse...</p>	<p>Le JDD @leJDD · 5h Hautes-Alpes : une mairie retire par hélicoptère une croix rénovée au sommet d'une montagne ow.ly/5Fa0106ogYq</p> <p>La Vérité Libère @laverite_libere · 9h Honte à Guy Hermitte, le maire de la commune de Montgenèvre ! Ce n'est pas grave, la croix réapparaîtra ailleurs. La France est CHRETIENNE et pas laïque. Ce monsieur a l'air de mal connaître l'histoire de son pays !</p> <p>Ici RCFM @icircfm · 13 oct. « La croix ne doit pas être un motif de division », le Cardinal et Evêque de Corse François-Xavier Bustillo réagit à la polémique de la croix de Quasquara pic.x.com/fK5vVo7JE4</p> <p>RTL France @RTLFrance · 10h D'aspirant moine, à réserviste, puis Premier ministre : Sébastien Lecornu, le « moine soldat » d'Emmanuel Macron s.rtl.fr/Yg6pa</p> <p>O pe @albertinipj · 10 oct. Ça y est, vous m'avez gonflé avec votre croix, je tenais à vous le dire. Je nous souhaite une année où ça serait le pire événement que connaisse la Corse...</p>
---	---

## HUMEUR

### Crise de lassitude...

Comme le dit si bien l'adage: «*Les histoires les plus courtes sont les meilleures.*» Exception faite quand il s'agit de Premier ministre. Madeleine de Proust des commentateurs politiques, ce sentiment d'être plongé dans les arcanes de la IV<sup>e</sup> République nous sert, à nous autres journalistes, l'actualité sur un plateau d'argent, pour ne pas dire doré. Mais si, dans les médias, nous aimons bien le storytelling et les rebondissements pour garder notre audimat en haleine 24 heures sur 24, le scénario arrive désormais à bout de souffle. Secret bien gardé d'une salle de rédaction: «*Quand les journalistes s'ennuient d'une actualité, c'est que les Français s'en lassent encore plus que nous.*» Crise politique, crise de régime, crise des institutions: choisissez le qualificatif selon votre sensibilité, mais par-dessus tout, n'oubliez pas la crise de lassitude. Si bien qu'un Emmanuel Macron crépusculaire, retranché dans son palais élyséen, garant des institutions, ne prend même plus la peine de s'adresser à la Nation. Comme pour le dernier aide de camp de Bonaparte à Waterloo, son dernier fidèle, Sébastien Lecornu, a sa mission: dans cette Pax Romana, il faut «*trouver un budget pour la France d'ici la fin de l'année*». Mais aussi «*agir en responsabilité*». Et cela commence mal: «*Nous ne sommes ni sourds, ni autistes*», a insisté le nouveau ministre du Travail, en charge du handicap, lors de sa première sortie. Avant même sa nomination, le ministre du Logement était déjà accusé de favoritisme dans l'attribution de logements sociaux.

On ne fera pas état des accusations à l'encontre de Gérald Darmanin ou de Rachida Dati, qui, même dans une République qui s'écroule, s'accrochent solidement à leurs ambitions personnelles. Responsabilité, vous avez dit? Et pour terminer, dans ce chaos, une pensée pour la classe politique insulaire qui, faute de mieux au plan local, s'accroche encore et toujours à l'idée d'une évolution institutionnelle pour la Corse.

Mirage d'un processus d'autonomie contrarié depuis trois ans par les humeurs d'une République malade de ses institutions et de ses représentants. De quoi s'en lasser... ■ **Christophe GIDICELLI**

# Archéologie Raconter toute l'histoire de la Corse



Des archéologues de l'*Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)* ont fait une découverte exceptionnelle à Lucciana.

Pour la première fois en Corse, une habitation datant des environs de l'an mil a été mise au jour. Cette découverte devrait enrichir les informations sur cette période peu connue de l'île.

Pour Laetitia Deudon, conservatrice régionale de l'archéologie pour la Corse au sein de la Direction régionale des affaires culturelles,

l'archéologie préventive est un moyen de raconter l'histoire de la Corse et d'impliquer la population, alors que le sol de l'île recèle encore tant de témoignages à découvrir

Interview de Christophe GIUDICELLI.



**« Toutes les données numériques, photographies, plans, mobilier archéologique, sont déposées dans les centres de conservation et d'étude ainsi que dans les différents musées. »**

Photo Christophe Giudicelli

#### **Quel est le bilan de l'archéologie préventive en Corse?**

L'archéologie préventive en Corse débute avec la loi de 2001. Entre 2001 et 2005, ont lieu à l'espace Saint-Alban les premières opérations, notamment celles liées à l'antiquarium d'Ajaccio, rendu célèbre suite à la visite du pape. Des fouilles sont également menées autour de l'agglomération de Lucciana, à Aléria, et plus largement sur toute la Corse, avec de nouveaux secteurs investis, comme récemment celui de Meria avec la fouille d'un établissement portuaire.

#### **De quoi parle-t-on quand on évoque l'archéologie préventive?**

On est vraiment dans le sens premier du terme. Nous allons prescrire une fouille avant l'aménagement, pour anticiper les destructions, contrairement à l'archéologie de sauvetage qui se pratiquait autrefois en stoppant les chantiers.

#### **Existe-t-il une cartographie qui vous permet d'effectuer ces fouilles préventives?**

On a en effet une cartographie natio-

nale qui recense une partie des entités archéologiques connues et qui nous permet d'établir des zones de forte présomption de vestiges, comme les sites fortifiés, les littoraux et les villes. Par exemple, lorsqu'il y a des aménagements en périphérie immédiate des villes romaines d'Aléria et de Mariana, ce sont des zones considérées comme des réserves archéologiques. Mais on peut aussi réfléchir avec les mairies pour modifier les PLU afin de préserver certains sites. Nous en sommes à une dizaine de fouilles annuelles, ce qui permet de mieux quadriller le territoire et de fouiller intégralement, ou presque, les grands aménagements, comme sur le centre de tri de Monte.

*Nous en sommes à une dizaine de fouilles annuelles, ce qui permet de mieux quadriller le territoire et de fouiller intégralement, ou presque, les grands aménagements, comme sur le centre de tri de Monte.*

#### **L'Inrap fait-elle également de la recherche?**

Il existe de l'archéologie programmée, menée par des équipes de recherche sur des terrains qui ne sont pas concernés par des aménagements, mais qui présentent un intérêt scientifique particulier. Cet été, nous avons démarré un programme de recherche lié au port de Mariana.

#### **À quoi est dû ce boom de l'archéologie préventive en Corse?**

Il s'explique par le développement de l'aménagement du territoire, notamment du littoral, qui conduit le Service régional de l'archéologie à accompagner ces projets pour préserver le patrimoine. Nous avons de nombreux dossiers en cours, comme les projets d'aménagements photovoltaïques ou la ligne Sacci 3 qui doit traverser la plaine de Lucciana. Nous voyons également arriver de nouveaux aménagements, peut-être avec un certain décalage par rapport au continent, ce qui fait que le boom de l'archéologie préventive, qu'on observait dans les grands centres urbains ou les grands

# Une découverte exceptionnelle en Corse

«Il faut imaginer une maison en pierre qui se dresse avec des poutres en bois soutenant des murs en torchis. Un auvent qui donne sur un seuil de pierre en hérisson, en schiste prélevé à proximité, et des niveaux de cour qui se répartissent vers l'extérieur. Une belle petite occupation», décrit, non sans émotion, Anthony Gaillard. Avec son équipe de quatre personnes, le responsable de fouille à l'Inrap vient de mettre au jour les vestiges d'une habitation datant des environs de l'an mil à Lucciana, sur le futur chantier d'une maison. Une première en Corse: jusqu'ici, seuls des sites fortifiés ou religieux datant de cette période avaient été mis au jour.

L'archéologue a pu retracer le sort de cette maison, construite il y a environ 1500 ans: «Je suis

formel, cette maison a pris feu. Pourquoi, nous ne le savons pas, mais nous avons retiré dix bons centimètres de terre brûlée et de charbon de bois. Nous avons fait des prélèvements, car ils vont nous en apprendre beaucoup». Et le site, situé sur les

premières hauteurs de la commune, a révélé d'autres surprises: «Preuve archéologique à l'appui.

Le site était habité à l'époque néolithique. Sûrement un foyer avec une petite cabane dans laquelle on débitait de l'obsidienne. On trouve aussi les vestiges d'une habitation antique, qui a été ravagée par la construction médiévale. Mais des morceaux de cols d'amphores et des tuiles de la période romaine

ont été trouvés.» Ce chantier de 450 m<sup>2</sup> a été une aubaine pour les archéologues,

explique Anthony Gaillard: «Nous sommes sur les premiers reliefs de la commune de Lucciana et le site de Mariana. Cela va nous permettre de réviser les théories sur l'occupation ancienne. Ces zones sont peu documentées, nous avons eu une occasion unique.» Il faut dire que l'Inrap intervient généralement en prévention de chantiers qui se déroulent sur le littoral. Mais l'archéologue en est certain: cette découverte ouvre de nouveaux horizons pour la recherche autour de l'an mil en Corse: «Notre emprise actuelle ne comprend pas tout le site, on le voit déborder.» Les fouilles sur le site de Lucciana prendront fin dans moins d'un mois et les vestiges de la demeure médiévale feront place à une villa du XXI<sup>e</sup> siècle. «On ne peut pas bloquer le présent et l'avenir sous prétexte du passé. On ne peut pas garder tous les sites archéologiques. On fait de la sauvegarde par l'étude.» précise l'archéologue. Les différents objets et échantillons collectés durant les fouilles seront analysés par des dizaines de spécialistes et feront l'objet d'un rapport. ■ CG

travaux routiers, touche désormais la Corse et favorise le développement de la discipline sur l'île.

**L'archéologie préventive, par définition, ne conserve pas les sites puisqu'on reconstruit par-dessus.**

**Où peut-on consulter la documentation?**

Les informations collectées font l'objet d'un rapport de fouille. Toutes les données numériques, photographies, plans, mobilier archéologique, sont déposées dans les centres de conservation et d'étude ainsi que dans les différents musées. L'objectif est de les présenter au public et d'en faire des publications. Ces rapports sont consultables auprès du Service régional de l'archéologie.

**Quels sont les futurs grands programmes de l'Inrap?**

Nous avons plusieurs enjeux liés à la

transition écologique et énergétique. Par exemple, sur le projet de retenue collinaire de Vadina, la direction de l'Office hydraulique nous a sollicités pour accompagner les travaux. Nous suivons aussi le chantier du nouvel hôpital de Bastia. L'idée est d'accompagner la transformation du territoire par l'archéologie. Il y a aussi l'archéologie sous-marine autour des aménagements, comme la mise en place des câbles sous-marins.

**Y a-t-il un objectif de recherche pour certaines périodes en particulier?**

Nous souhaitons développer une politique de prescription sur de nouvelles chronologies et des thématiques encore peu investies, comme la documentation des centres-bourgs et des villages autrement dit, l'histoire médiévale civile et les activités artisanales. Toutes ces choses que nous

connaissons moins bien, par rapport aux statues-menhirs ou aux villas romaines. L'objectif est de pouvoir raconter toute l'histoire de la Corse.

**L'objectif est de pouvoir raconter toute l'histoire de la Corse.**

**Qu'en est-il du pillage?**

C'est un véritable fléau. On l'a vu avec le cas du site d'Aléria, où des objets ont été dérobés pour la revente. Il existe encore une vision romantique de l'archéologie, liée à la «chasse au trésor». Nous délivrons aussi des autorisations de prospection à des bénévoles et à des particuliers, dans le cadre d'une archéologie participative. Lorsqu'un objet trouvé est déclaré officiellement, il peut très souvent être conservé par son découvreur, une fois que nous l'avons documenté. ■



Photos Christophe Giudicelli

## Les chiffres de la semaine

**1**

French sur 3 paie un abonnement numérique pour un service qu'il n'utilise pas; une tendance très marquée chez les 18-24 ans (45%), selon une enquête menée par Spliit. Lorsqu'ils s'en aperçoivent, 30% résilient rapidement en moins d'un mois, mais plus d'un quart attend entre 1 et 3 mois, et 8% conservent leur abonnement inutile plus de six mois. Près d'un répondant sur deux a dit posséder 3 à 4 abonnements, et près d'un tiers en utilise entre 1 et 2. Près de la moitié des sondés dépensent plus de 25€ par mois pour ses abonnements numériques, et 13% dépassent même les 50€ mensuels.

**4,9 %**

en mai, 4,4 % en juin, 6,8 % en juillet, soit le double du rythme observé durant l'été 2024: cet été, les prix des billets d'avion ont décollé bien plus vite que l'inflation, indique Flightright, société spécialisée dans l'indemnisation des passagers aériens.

Rapportée à un billet moyen de 300 €, cette progression représente 18 € supplémentaires soit près de 75 € pour un ménage de 4 personnes. Selon Flightright la véritable raison tient à la stratégie tarifaire et aux frais additionnels des compagnies qui ont de plus généralisé les frais additionnels tels que bagage cabine, choix de siège, embarquement prioritaire...

En 2024, ces suppléments ont rapporté des centaines de millions d'euros aux principales low-cost représentant jusqu'à 30 % des revenus pour certaines compagnies européennes.

**82 %**

des consommateurs déclarent accorder de l'importance à la provenance locale de leurs produits alimentaires, selon une enquête Ifop pour Shopfully. Mais près de 7 sondés sur 10 jugent les prix trop élevés, et près d'un tiers refuse de payer davantage pour acheter local.

## Lutte contre l'illettrisme

### La Ville d'Ajaccio teste le dispositif « Facile à lire »



Photo Ville d'Ajaccio

**En France, en 2024**, 4 % des personnes âgées de 18 à 64 ans étaient en situation d'illettrisme (incapacité à lire ou à écrire), soit 1,4 million de personnes ayant débuté leur scolarité en France. Par ailleurs, 10,5 % des personnes âgées de 18 à 64 ans, soit 3,7 millions de personnes, avaient d'importantes difficultés dans au moins une des quatre compétences de base (identifier les mots, comprendre un texte, écrire, compter). En Corse, en 2022, 14 000 personnes étaient concernées par l'illettrisme; plus de la moitié étaient en situation d'emploi, contre 55% à l'échelle nationale. Pour rendre la lecture accessible à tous, notamment aux personnes en difficulté, la Ville d'Ajaccio a lancé le dispositif « Facile à lire ». Deux espaces pilotes ont été mis en place, à la Médiathèque des Cannes et à la Médiathèque des Trois Marie; ils proposent une sélection de documents adaptés -livres en gros caractères, ouvrages avec une charte graphique spécifique pour les personnes dys, livres audio, livres très illustrés. Situés à proximité de l'accueil des médiathèques, les modules « Facile à lire » permettent une présentation frontale des ouvrages, sans classement par genre ou catégorie, pour faciliter leur repérage et leur choix. Une cinquantaine de documents y seront régulièrement renouvelés. Le mobilier a été conçu et réalisé par l'atelier de menuiserie de l'association d'insertion sociale et professionnelle Falepa Ajaccio. Le dispositif s'adresse à un public large: personnes en situation d'illettrisme, en grande précarité, en situation de handicap, allophones, personnes âgées. Son lancement s'accompagne de la mise en place de partenariats locaux avec des acteurs sociaux, culturels et éducatifs, et d'ateliers visant à démythifier la lecture, encourager la créativité, créer du lien social et redonner confiance à ceux qui se sentent exclus de la lecture. Soutenu par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, via la mission régionale de Corse le projet a été cofinancé par la Direction des affaires culturelles de Corse et la Cité éducative sur le public des 18-25 ans. Si l'expérimentation s'avère concluante, elle sera étendue à l'ensemble du réseau des médiathèques de la ville. ■ AN

## Meilleur accompagnement du handicap Une structure expérimentale dans l'Extrême Sud

**L'initiative émane** de l'association Espoir Autisme Corse qui, suite à un appel à projets lancé par l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse, a été retenue pour créer dans l'Extrême Sud, une structure expérimentale médico-sociale d'accompagnement à destination des jeunes de 0 à 25 ans, en situation de handicap (qu'elle soit ou non reconnue par la Maison départementale des personnes en situation de handicap) dont le lieu de vie se situe sur le territoire de l'Extrême Sud. Il s'agit de créer une « plateforme d'accompagnement multimodal » afin d'offrir un accompagnement plus personnalisé, suivant les usagers dans leurs lieux de vie et d'éviter les ruptures dans le parcours de soins grâce à une meilleure coordination des différents acteurs. Elle a pour mission d'aider à la réalisation du projet de vie choisi par la personne accompagnée, en fonction de ses besoins exprimés, et de l'aider à le mettre en œuvre, en mobilisant l'ensemble des structures et acteurs de son accompagnement pour une réponse globale mieux adaptée à ses besoins, en simplifiant le parcours et en apportant des réponses de manière réactive et souple. Implantée à Porto-Vecchio la plateforme est financée à 90% par l'ARS de Corse et 10% par la Collectivité de Corse. ■ AN



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
**SETTIMANALE CORSU**

## CREATIONS SOCIETES

N° 01

### LA GRIGNOTERIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Place de l'Eglise  
20242 Vezzani

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VEZZANI du 26 septembre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : LA GRIGNOTERIE  
Siège : Place de l'Eglise, 20242 Vezzani  
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 3000 euros.

Objet : Petite restauration, vente de plat à emporter ou à consommer sur place, snack, pizzéria, glacier, salon de thé.  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame LANFRANCHI Muriel, demeurant Village - 20242 Vezzani  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 2 octobre 2025, il a été constitué la Société Civile Immobilière dénommée «A GIOIA» ;

Siège social : Ajaccio [20000], 1 rue Davin ;

Capital social : Mille euros [1.000 €] divisé en cent parts sociales de dix euros chacune numérotées de un à cent ;

Objet social : L'acquisition de la propriété et l'administration d'un immeuble de trois étages, la gestion par bail ou autrement, le tout directement ou indirectement pour son compte ou le compte de tiers, et généralement toutes opérations civiles se rattachant, directement ou indirectement à l'objet social ;

Gérance : Monique CASIMIRI demeurant 1, rue Davin - 20000 AJACCIO ; Xavier CASIMIRI demeurant 1, boulevard Albert 1er - 20000 AJACCIO ;

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio ;

Cession de parts : Soumise à l'agrément de la gérance.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 09 OCTOBRE 2025, il a été constitué une SARL :

Dénomination sociale : ALBA A&R INVEST

Siège social : Quartier de la Plaine Saint Jean - Lieu-dit Migliacciola - 20117 Ec- cia-Suarella

Capital : 1.000 Euros

Objet social : La société a pour objet social : L'achat en vue de vente de tout bien immobilier, la rénovation de biens immobiliers, l'achat la vente l'échange de tous biens immobiliers libre ou occupés, ainsi que tous biens meubles représentant des actifs immobiliers ;

- La réalisation d'opération de construction de tout bien immobilier en vue de leur vente ;

- D'une manière générale toute transaction portant sur des valeurs mobilières ou des biens immobiliers ;

- L'acquisition de terrains, la construction et la vente de biens construits ;

- Accessoirement la location temporaire de biens immobiliers en attente et dans le but de les revendre ;

Plus généralement, toutes opérations de quelques natures que ce soit juridiques, économiques, et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué, ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, commandites, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Et généralement toutes opérations financières ; commerciales, industrielles, mobilières immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Gérant : Madame Erida DATJA née le 2 juillet 1995 à BULQIZE ( ALBANIE) et demeurant Route de Pila Canale, 20166 Grosseto-Prugna, de nationalité albanaise.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION DE SCI

Suivant l'acte sous seing privé en date du 01/10/2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : J & H INVEST

Capital social : 1000 €, divisé en 100 parts de numéraire libérées en totalité, d'une valeur nominale de 10 €.

Siège social : Lot Tomasi - Les Clairières de Trévole - 20110 Viggianello

Objet : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur EMMANUEL JOUVE né le 10/07/1988 à Toulon, de nationalité française, marié, demeurant : Lot Tomasi - Les Clairières de Trévole - 20110 Viggianello

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 05

### SAB-SENS

### AVIS DE CONSTITUTION

En date du 30 septembre 2025, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : La réalisation de prestations de services administratifs et de bureaux aux entreprises ; la réalisation de toutes opérations compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessous ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Capital social : 1000 €

Siège social : Lieu-Dit Ruinello - 20270 Tallone.

Durée : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de Bastia

Transmission d'actions : Cession soumise à agrément. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Présidence : M. Sacha BAUDOUIN, demeurant Gare de Tallone, Lieu-Dit Ruinello, rez-de-chaussée, 20270 Tallone.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société SAS BOWLING DE TRAVU, au capital de 1000 €.

Siège : Lotissement Zone Artisanale, Travo, 20240 Ventiseri.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Bowling, laser game, air de jeux d'enfants, jeux d'arcade. Restauration traditionnelle sur place et à emporter, débit de boissons.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Samir SELLAM, demeurant Strada Di Nerucciu, 20240 Solaro.

Directeur Général : Monsieur Luciano BIANCHETTI, demeurant Strada Ferrata, Lieu-Dit Giorgha, Lotissement Litariccia, 20240 Solaro.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 01/10/2025, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CARDIOPOLE2B

Forme : Société Civile de Moyens

Objet : Faciliter l'exercice de la profession de ses membres par la mise en commun de moyens matériels et humains, sans que la société puisse elle-même exercer leur activité.

Siège social : Spazio Medica - U Scampu - RT 10 - 20215 Venzolasca

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 300 euros

Gérance : Mme Ionela-Alexandra SCUTARIU, demeurant 1095, Route de Sainte Lucie, 20200 Ville Di Pietrabugno

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis et mention, La Gérance.

N° 08

### BASTIA BATTERIES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Lieu-dit Michel Ange 20167 Afa - RCS Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 13/10/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BASTIA BATTERIES

Siège : Lieu-dit Michel Ange, 20167 Afa

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3000 euros

Objet : Le commerce de gros et de détail de composants ainsi que d'équipements électroniques et de télécommunication.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Julien, Patrick, Pa- trice SACCAGI, demeurant Résidence Mulinu d'Orzu, route de Pietrosella, 20166 Pietrosella,

La Société sera immatriculée au R.C.S d'Ajaccio.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/08/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

DS AIACCINA

Siège social : Chemin du Stade, Col du Stiletto, 20167 Ajaccio

Capital : 1000 €

Objet social : L'activité de salon esthétique, prothésiste ongulaire, extensions de cils, soins du visage et du corps, épilation définitive, formations esthétiques. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : Mme DA SILVA Emilie Joanna demeurant Villa Saint Jean Baptiste, Numero 8, Lieu-dit Acqualonga, 20167 Ajaccio

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.



## ANGE-PAUL LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchini  
20200 Bastia  
Tél. 04.95.31.69.67  
cabinet.leonelli@gmail.com

## CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 6 octobre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination sociale :

« NIDREA HOLDING ».

Siège Social : Santa Maria Di Lota [20200] - Miomo - 80, Route du bord de mer - Cabanon Beau soleil

Durée : 99 ans.

Capital social : 350.000,00 €.

Monsieur Clément-Pierre CALENDINI, a fait apport en nature, au terme d'un traité d'apport en date à BASTIA du 6 octobre 2025, enregistré à BASTIA le 8 octobre 2025, dossier 2025 00017622, référence 2B04P31 2025 A 01174, de 75 actions de la SAS « COL TEMPO » société par actions simplifiée, au capital de 7.500 € dont le siège social est à BASTIA [20200], 4, Rue Saint Jean, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 790 037 816, représentant 100 % du capital social de ladite société, évaluées à 350.000 €, conformément au rapport établi le 1er octobre 2025 par Monsieur Thomas AGOSTINI, domicilié à BASTIA [20200], 2, Boulevard Paoli, commissaire aux apports.

Le capital ainsi formé est divisé en 350 parts sociales de 1.000 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associé unique dans la proportion de son apport en nature.

Objet : La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés cotés ou non cotés quelle que soit leur forme juridique ainsi que, en cas de besoin la participation à la gestion et à la coordination desdites sociétés.

Gérant : Monsieur Clément-Pierre CALENDINI, demeurant à Santa Maria Di Lota [20200], Miomo, 80, Route du bord de mer, Cabanon Beau soleil, né le 11 janvier 1988 à BASTIA [Haute-Corse]. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le gérant.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 03/10/2025, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PARKIMMO

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par bail ou autrement de tous biens immobiliers ou mobiliers situés en France ou à l'étranger.

Siège social : 46, hameau di a Croce - 20225 Lavatoggio.

Capital : 100 €. Durée : 99 ans. R.C.S : Bastia.

Président : Madame DE LA ROSSAT Paulina demeurant 46, hameau di a Croce, 20225 Lavatoggio.

Directeur Général : Monsieur PASQUALINI Fabien démarrant 46, hameau di a Croce, 20225 Lavatoggio.



04 95 32 04 40

## PRAXIS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Binda  
Bâtiment D1, Rue Nicolas Peraldi  
20090 Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 14 octobre 2025 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PRAXIS

Siège social : Résidence Binda, Bâtiment D1, Rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio

Objet social :

- Bureau d'étude technique dans le domaine du bâtiment ;
- La maîtrise d'ouvrage, le suivi, la quantification, l'organisation de chantiers, la négociation des prix avec les intervenants des chantiers ;
- Conseils et accompagnements dans le domaine du bâtiment ;
- Etudes thermiques ;
- Expertise en bâtiment ;
- Apporteur d'affaires ;
- Ingénieur béton ;
- Prestations de gestion de chantier, de conseil et accompagnement en bâtiment et travaux publics, auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Bernard Franck Laurent LEMEUNIER, demeurant Résidence Finosello, Immeuble Eros, Bât B2, 20090 Ajaccio ; Monsieur Jean-Jérôme STOFATI, demeurant Afa Levidello, 20167 Afa.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 08/10/2025, il a été constitué une SASU dénommée : U MERCADO

Siège social : RT 10 - 20213 CASTELLARE-DI-CASINCA Capital : 1000 €

Objet social : La société a pour objet : L'exploitation d'une épicerie fine spécialisée dans l'importation et la vente de produits portugais. Et, plus généralement, elle a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Président : Société SASU Dezanove Group, Adresse : RT 10 - 20213 Castellare di Casinca immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 992 153 734 élue pour une durée illimitée ;

La SASU Dezanove Group est représentée par M Araujo Silva Diogo, André demeurant Route Royale, 20213 Penta-Di-Casinca.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 septembre 2025, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : P.I.A INVEST

Durée : 99 ans

Siège social : Résidence La Pinede, Bât.A, chez Mr CECCALDI Antoine, route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Capital social : 1128.000€

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays :

A titre principal :

- La prise de participations dans toutes sociétés et la gestion de titres, la gestion comptable, économique, financière et informatique de toutes entreprises, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commande, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de donation en location ou gérance, de tous biens ou droits, ou autrement ;
- La fourniture de toutes prestations de conseil et/ou d'assistance à ses filiales et notamment en matière comptable, financière, juridique, administrative, informatique, de gestion des ressources humaines ou encore d'organisation et d'exploitation ;
- La définition de la politique et des axes de développement du groupe de sociétés qu'elle compose avec ses différentes filiales, l'animation dudit groupe, le contrôle, la direction et la coordination des activités respectives de ses différentes filiales ;

- L'octroi à des tiers de toutes cautions, avals ou autres garanties, dans le cadre des engagements financiers ou non, pris ou à prendre par ses différentes filiales, ou par de simples participations dans lesquelles elle ne détient pas la majorité du capital ;
- L'acquisition, la détention et la gestion de tous types d'actifs et/ou biens utiles à son développement, ses activités ou à celles de ses différentes filiales, ainsi que la mise à disposition desdits actifs et/ou biens à ces dernières par tous types de moyens ;

A titre accessoire :

L'acquisition, la construction, la promotion, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation par bail ou autrement et/ou l'aliénation par tous moyens de tous biens immobiliers bâti ou non bâti ;

Et généralement :

- Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des objets ci-dessus spécifiés ainsi qu'à tout patrimoine social.

Président : Mr CECCALDI Antoine, Marie, Frédéric demeurant résidence La Pinède, Bât.A, route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

\* Décisions collectives de l'assemblée des actionnaires

L'assemblée des actionnaires est seule compétente pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- vente d'un actif immobilier appartenant à la société ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrement : Les actions de la société ne pourront être cédées ou transmises à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHE

PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

## CARBINESA

Société Civile Immobilière

Au capital de 200 euros

Siège social : Lieu-dit Pinu

Plaine de Peri, 20167 Peri

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 08 octobre 2025 à AJACCIO [20000], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : CARBINESA

Siège social : Lieu-dit Pinu, Plaine de Peri, 20167 Peri

Objet social : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, la gestion par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers ; et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-Michel GUERRINI

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

## MODIFICATION GERANT

N° 16

### SEVIMANI

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
CABINET GERARD CLAIR ET FILLE  
Résidence les Remparts  
Bd Wilson, 20260 Calvi

## AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 JUILLET 2025 :  
- Monsieur René SAVELLI, demeurant Chemin de Borgo, 20220 MONTICELLO a été nommé en qualité de Gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Christophe SEVILLA et de Madame Corinne SEVILLA, demeurant 452, Av des Costières, 30800 SAINT GILLES. Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

## SCP D'INFIRMIERS BINDA

Société Civile Professionnelle  
Au capital de 5230,75 euros  
Siège social : Rue Nicolas Peraldi  
Bât A1, RDC, Rés. Binda, 20090 Ajaccio  
326 554 367 RCS Ajaccio

## AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant délibération du 26/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé à compter dudit jour Mme Albane, Julie, Naël TAILLANDIER, demeurant Chemin de Loretto, Résidence Battesti, Appartement 24, 20090 AJACCIO, en qualité de Gérante pour une durée indéterminée en remplacement de M. Thierry, André PFEIFFER. L'article 11 des statuts a été modifié afin de remplacer le nom de M. Thierry, André PFEIFFER par celui de Mme Albane, Julie, Naël TAILLANDIER. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 18

### AU NUMERO 15

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Immeuble Raffali  
Bât D - Chemin d'Acqualonga  
Quartier Mezzavia  
20167 Mezzavia - Commune Ajaccio  
834 464 810 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2025, l'Associée Unique a décidé :  
- de transférer le siège social du «Immeuble Raffali - Bât D - Chemin d'Acqualonga - Quartier Mezzavia - 20167 MEZZAVIA - COMMUNE AJACCIO» au «Immeuble U Lavatoghju - Route de Calvi - 20167 AJACCIO» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 19

## LVB COM

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000€  
11, Rue du Puits du Jardin  
13740 Le Rove  
949 095 194 RCS Aix-En-Provence

## AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée LVB COM a décidé de transférer le siège social du 11, rue du Puits du Jardin, 13740 LE ROVE au lotissement l'Albitru, app lot 3, rdc, lieu-dit Colombina, 20129 BASTELLACCIA à compter du 22 septembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AIX EN PROVENCE sous le numéro 949 095 194 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Président : Madame Laurence DENTE, demeurant 11, rue du Puits du Jardin, 13740 LE ROVE.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 20

## ROLLET HABITAT

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 €  
Siège social : 21, Lot Les Muriers  
Lieu-dit Migliacciaru  
20243 Prunelli di Fiumorbo  
931 378 889 RCS Bastia

## AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2025, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 1er septembre 2025 le siège social qui était à : 21, Lot Les Muriers, Lieu-dit Migliacciaru, 20243 Prunelli di Fiumorbo à l'adresse suivante : Route de la Plaine, 20243 Prunelli di Fiumorbo.

L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,

Le Président.

N° 21

## VDG MOTORS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Route d'Alata  
Lieu-dit Giuncaggio, 20090 Ajaccio  
903 543 106 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 07 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée VDG MOTORS a décidé de transférer le siège social de Route d'Alata, lieu-dit Giuncaggio, 20090 AJACCIO au Lieu-dit Jcumiu, Route de Calvi, Route départementale 81, 20000 AJACCIO, à compter du 07 octobre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

N° 22

## NOVIAMIND (NM)

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 €  
Siège : Caravone - 20114 Figari  
RCS : Ajaccio 989 166 848

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23/09/2025, le siège social a été transféré au 18, Rue Masséna, Bureau 3, 06000 Nice, et ce à compter du 23/09/2025. Radiation du RCS d'AJACCIO et réimmatriculation au RCS de NICE.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 23

### socotri GUIDICI

SAS au capital de 1000 €  
Siège social : Lieu-Dit Alzitone  
20240 Ghisonaccia  
842 366 866 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 06/10/2025, il a été décidé :

- de modifier, à compter du 06/10/2025, l'objet social comme suit : Ancienne mention : « ARTICLE 2 - OBJET La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'exercice d'activités réputées agricoles notamment l'exploitation d'un domaine agrumicole situé sur la commune de Ghisonaccia » Nouvelle mention : « ARTICLE 2 - OBJET La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'exercice d'activités réputées agricoles notamment l'exploitation d'un domaine agrumicole et l'exploitation d'un domaine viticole situés sur la commune de Ghisonaccia. » Le reste de l'article demeure inchangé ;

- de la nomination de Monsieur Jean-Noël GUIDICI demeurant Route d'Alzitone - 20240 Ghisonaccia en qualité de Directeur Général à compter du 06/10/2025 ;

- de la nomination de Monsieur Jean-André GUIDICI demeurant Alzitone - 20240 Ghisonaccia en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-Noël GUIDICI, à compter du 07/10/2025. Modification au RCS de Bastia.

N° 24

## JO & PM

SARL au capital de 1710 euros  
Siège social : 104, Stritta di a Cudetta  
20131 Pianottoli-Caldarello  
824 282 172 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 25/08/2025, le mandat du Commissaire aux Comptes a pris fin à compter de ce jour.

Pour avis, Le Président.

N° 25

## LES DEUX ILES

Société d'Exercice Libéral  
Par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000€  
Siège social : Quartier Costa  
20119 Basteliccia-834220477 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 27 juin 2025, l'associé unique a pris acte de la démission de Madame Roberta DEIANA en sa qualité de Directrice Générale et n'a pas pourvu à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 26

## ALXION 2

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 300.000 euros  
Siège social : 13, rue Monseigneur Rigo  
20200 Bastia-509664389 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 13 octobre 2025, il résulte que :

- Madame Marie-Thérèse Murati, demeurant 13, rue Monseigneur Rigo, 20200 BASTIA a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur TREMEGE VINCENT, décédé.

Pour avis, Le Président.

N° 27

## LE FRAIS MARCHE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social :  
Lotissement Campometto, App 45 Bis  
Lieu-Dit Campo Meta, 20600 Furiani  
RCS Bastia 983 006 925

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 9 avril 2024, il résulte que : Mohamed El Yousfi, demeurant LOT83, CAMPO META E4, LDT CAMPO META, 20600 Furiani, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 28

## PASTIFICIO E RISOTTERIA

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 €  
Siège social : 2, Avenue du 1er Consul  
20000 Ajaccio  
909 864 480 RCS Ajaccio

En date du 17/09/2025, l'associé unique a nommé en qualité de Directeur Général, M Michael-Junior, Jonathan, Stéphane ANDREANI, résident 3, rive davin, 20090 Ajaccio. Mention en sera faite au R.C.S d'Ajaccio.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 29

N° PC : 2025RJ0058  
Jugement en date du 07/10/2025 du Tribunal de commerce de Bastia désignant la SARL HORIZON AJ, prise en la personne de Me Johanna FABRE, sis 5, Rue Grignan, 13006 MARSEILLE, en qualité d'administrateur judiciaire avec mission d'assistance du débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion de la société A CASA DI MA SAS, route De Calvi, Lieu-Dit Tragone, 20260 LUMIO. N°394 815 039.

N° 30

N° PC : 2010RJ2663  
Jugement du tribunal de commerce DÉ BASTIA en date du 07/10/2025 prononçant la réouverture de la liquidation judiciaire à l'égard de la société INVESTIM [SARL], CHEMIN DU FORCONE, LES JARDINS DE TOGA, BT A, 20200 BASTIA. 304 839 673 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 31

### SCI LAMAGIONI

Société Civile Immobilière  
En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Bastia 20200

Les Jardins de Bastia

Chemin de L'annonciade

#### Siège de liquidation :

Chemin de L'annonciade

Residence Les Jardins de Bastia  
20200 Bastia - 515 348 837

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/01/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane COSTA, demeurant Quartier Macinelli, 20190 ZIGLIARA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé CHEMIN DE L'ANNONCIADE, RESIDENCE LES JARDINS DE BASTIA, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du BASTIA de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 32

### MAEVA SOUTIEN

SAS en liquidation

Au capital de 1000 euros

#### Siège de liquidation :

Hameau de Liccetu - 20228 Luri

RCS Bastia 985 294 164

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Marylène ORTALI, demeurant Hameau de Liccetu, LURI 20228, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Liccetu, LURI 20228.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 33

### SJ ORIZONTE

Société par Actions Simplifiée  
En Liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Vadina in La  
20190 Zigliara  
Siège de liquidation : Vadina in La  
20190 Zigliara  
928 140 144 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane COSTA, demeurant Quartier Macinelli, 20190 ZIGLIARA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : Vadina in La, 20190 ZIGLIARA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

**PLUS RAPIDE**  
PAIEMENT CARTE BANCAIRE  
ACCEPTE  
DANS NOS BUREAUX  
PAR TELEPHONE 0495320440

N° 34

### A CASUCCIA

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000,00 €  
Siège social : Lieu-Dit U Mucale  
20239 Murato  
793 537 077 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 1er septembre 2025 suivie de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : LUDOVIC BIAGGI, demeurant à MU-RATO [Corse] Lieu-dit U Mucale, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à MURATO [Corse] Lieu-dit U Mucale. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

N° 35

### L'ALINEA

SARL au capital de 2000 euros  
RCS Ajaccio 793 181 728  
Siret : 79318172800015  
Siège social : Immeuble les Eucalyptus  
Sagone, 20118 Coggia

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale des Associés, en date du vingt septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du VINGT SEPTEMBRE 2025 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à : n° 119, Stretta Danielle CASANOVA, 20160 VICO, siège de la liquidation. Elle a nommée comme Liquidateur : Jean-Olivier PADRONA, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'Actif, apurer le Passif et répartir le solde entre les Associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio [2A], en annexe au registre du Commerce et des Sociétés.

Patricia PADRONA,  
Gérante.

N° 36

### SAS PALUISU LOCATION

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 6, cours Paoli  
20250 Corté  
RCS Bastia 882 541 931

### AVIS DE DISSOLUTION

Les actionnaires de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 octobre 2025 et mise en liquidation amiable.

Les actionnaires ont nommé Monsieur ALBERTINI Marc, demeurant 6, avenue de la République, pont de l'Orta, 20250 Corté, liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à sa clôture.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, 6, cours Paoli, 20250 Corté.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Mention faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

N° 37

### SARL LUCCIANA PRIMEURS

Au capital de 7.622,45 euros  
Casamozza - Lucciana  
20290 Lucciana  
RCS Bastia 403 550 584

Par jugement rendu le 29 août 2025, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la dissolution anticipée de la SARL LUCCIANA PRIMEURS, et désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64, Route de San Martino - Pietranera - 20200 San Martino di Lota, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez le Liquidateur.

N° 38

### L'AMORE

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Fiume d'Oso  
20137 Porto-Vecchio  
Siège de liquidation : Fiume d'Oso  
20137 Porto-Vecchio  
897 971 925 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2024, Fiume d'Oso, 20137 PORTO-VECCHIO, l'Assemblée Générale a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé CHAUMON Kelly, demeurant Fiume d'Oso, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

### CASA DI PANAMA

SARL au capital de 1000 €  
Siège social : Route d'Ajaccio  
Tramariccia, 20260 Calvi  
RCS Bastia 813 547 296

Par décision de l'associé Unique du 30/06/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/06/2025, il a été nommé liquidateur[s] Mme VITAUX Françoise demeurant au Route d'Ajaccio, Tramariccia, 20260 CALVI et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

### POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 40

### MORIANELEC

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Lieu-dit Callane  
20230 Santa Lucia Di Moriani  
RCS Bastia 534 796 420

Aux termes d'une décision en date du 26/10/2023, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 41

### DOMAINE DE FIGHA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Figha, Conca  
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
440 856 433 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 31/10/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,  
La Gérance.

**SCP MORELLI MAUREL & Associés**

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 Cedex - 20179 AJACCIO  
Tél : 04 95 21 49 01 - Mail : [c.maurel@corsicalex-avocats.com](mailto:c.maurel@corsicalex-avocats.com)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION**

Au plus offrant et dernier enchérisseur

**ADJUDICATION LE  
MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 à 9 H**  
AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO  
4, BOULEVARD MASSERIA à AJACCIO 20000

**DESCRIPTIF DU BIEN A VENDRE**

Département de Corse du Sud, sur la commune de SARROLA-CARCOPINO :  
Lieudit « Guipponese et Ribaratto »,  
La parcelle cadastrée D 1857 sur laquelle est édifiée une maison d'habitation de 131,63m<sup>2</sup> Carrez, comprenant une entrée, un salon/cuisine, un dressing, un cellier, un dégagement, un WC, une chambre avec salle de bains, une chambre avec salle d'eau, une troisième chambre, une terrasse de 29,20 m<sup>2</sup> et un garage de 35 m<sup>2</sup>.  
Outre le quart indivis de la parcelle cadastrée D 1861 à usage de chemin d'accès.

MISE A PRIX : 250.000 euros

[avec faculté de baisse de mise à prix]

Visite des lieux le vendredi 31 octobre 2025 de 10 h à 12 h

par le ministère de la SELARL GARIN FORESTIER LEONI, [04 95 20 51 75].  
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé

par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

\* Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à Ajaccio et sur son site internet [www.corsicalex-avocats.com](http://www.corsicalex-avocats.com)

\* Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 9 octobre 2025. POUR EXTRAIT. [20240510].

CHAMBRE  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
DE CORSE

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Objet du marché : Marché n°CCIC/DC/2025-041 : Appel à candidature pour la fourniture de produits d'entretien et de désinfection pour les Ports de Commerce de Bastia et de l'Ile-Rousse.

Procédure de passation : L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

**Critères de jugement des offres :**

Les offres seront examinées selon les critères suivants pour chacun des lots :

- \* Prix : 50 %
- \* Délai : 20 %
- \* Fourniture d'un devis
- \* Délai de livraison

- Qualité des fournitures : 20 %

- Qualité environnementale : 10 %

Date limite de remise des candidatures : Le 27 octobre 2025 à 10 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n°25-112825 du 12/10/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica/marches-publics/>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion (BOAMP/JOU) : 10/10/2025.

**AVIS****DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN****COMMUNE DE NONZA**

Par délibération N°2025/30 du 29 août 2025 le conseil municipal de la commune de Nonza a instauré un droit de préemption urbain. Il a vocation à s'appliquer sur toutes les zones urbaines [U] et à urbaniser [AU] du Plan Local d'Urbanisme [PLU] approuvé le 28 décembre 2024 par la commune. La délibération est affichée, pour une durée d'un mois, et consultable en mairie."

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE****1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :**

Commune de LECCI - 120, Stradonu di a Mirria  
A crucci - 20137 Lecci - Tél : 04 95 71 43 43 - Fax : 04 95 71 44 69  
E-mail : [mairie.lecci@wanadoo.fr](mailto:mairie.lecci@wanadoo.fr)  
SIRET : 21200139000013

**2. Objet du marché : École Delly MARCHI**

AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE  
DES PETITES SECTIONS

**3. Allotissement : La présente consultation est allotie :**

1er Lot : Terrassements - Maçonneries - Divers

2ème Lot : Jeux d'enfants et mobilier ludique

**4. Variantes :**

1er Lot : Sans Objet

2ème Lot : Base obligatoire / variantes autorisées (1 variante imposée).

**5. Critères d'attribution :**

1er Lot : Critère Prix : 70%

Critère Valeur Technique : 30% se décomposant comme suit :

Sous-critère Moyens Matériels et Humains : 30%

Sous-critère Matériel et matériaux : 30%

Sous-critère Méthodologie : 40%

**2ème Lot : Critère Prix : 50%**

Critère Valeur Technique : 50% se décomposant comme suit :

Sous-critère Moyens Matériels et Humains : 20%

Sous-critère Matériel et matériaux : 60%

Sous-critère Méthodologie : 20%

6. Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11 du Code de la commande publique.

7. Date limite de réception des offres : 12 Novembre 2025 à 12h00

8. Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 Octobre 2025

9. Démarrage prévisionnel des travaux : 05 Janvier 2026

10. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com>

En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une INFOLINE est mise à disposition au 0 892 434 363 (0,40€/minute) du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h30

11. Modalités de remise des candidatures et des offres :

Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site <http://www.achatspublicscorse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

**12. Renseignements complémentaires :**

Les demandes de renseignements : elles devront être adressées par voie électronique au maître d'ouvrage via la plateforme de dématérialisation du profil acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa MONTEPIANO - 20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 - Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Site web : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

Le Maire,

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION**

Au plus offrant et dernier enchérisseur

**ADJUDICATION LE  
MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 à 9 H**  
AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO  
4, BOULEVARD MASSERIA à AJACCIO 20000

**DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE A VENDRE**

Département de Corse du Sud, sur la commune d'ALATA :

La parcelle cadastrée C 1444 [5500m<sup>2</sup>] sur laquelle est édifiée une maison à usage d'habitation de 117,25m<sup>2</sup> Carrez comprenant une entrée, une cuisine, un séjour, un dégagement, un WC, une salle de bains, 3 chambres, un débarras, une terrasse de 48,10m<sup>2</sup> et un garage de 30,85m<sup>2</sup>.  
Un abri de jardin de 13,25m<sup>2</sup> est également édifié sur cette parcelle.

MISE A PRIX : 450.000 euros

Avec possibilité de baisse de mise à prix

Visite des lieux le mercredi 29 octobre 2025 de 10 h à 12 h

par ministère de la SCP J.E CATTANEO et Ph.de CASTELLI [04 95 21 00 50]

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

\* Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7 rue Maréchal Ornano à Ajaccio et sur son site internet [www.corsicalex-avocats.com](http://www.corsicalex-avocats.com)

\* Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 8 octobre 2025, POUR EXTRAIT. [20250416].

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Plan d'alignement au droit des propriétés contigües  
à la RT 11 situées entre le carrefour giratoire de Casatorra  
et l'échangeur E1, respectivement sur le territoire  
des communes de BIGUGLIA et FURIANI  
(Projet poursuivi par la Collectivité de Corse)**

### 1ère Insertion,

### DURÉE DE L'ENQUÊTE :

Pendant 22 jours consécutifs, du lundi 27 octobre 2025 au lundi 17 novembre 2025 inclus [arrêté du Président du Conseil exécutif de Corse n°2025-01-11148 du 12-09-2025].

### SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Mairie de BIGUGLIA, Casatorra - Piazza di l'Albore - [20620].

Mairie de FURIANI, 694, route du Village - Lieu-dit Saint Pancrace [20600].

### PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame Josiane CASANOVA, recevra le public en mairies de FURIANI et BIGUGLIA, selon les modalités suivantes :

#### Mairie de FURIANI

- \* lundi 27 octobre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- \* lundi 3 novembre 2025, de 14 h 00 à 17 h 00,
- \* lundi 17 novembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,

#### Mairie de BIGUGLIA

- \* lundi 27 octobre 2025, de 14 h 00 à 17 h 00,
- \* lundi 3 novembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- \* lundi 17 novembre 2025, de 14 h 00 à 17 h 00.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations au commissaire enquêteur :

\* de vive voix et les consigner dans un registre établi sur des feuillets non mobiles, côté et paraphé, ouvert à cet effet en mairies de BIGUGLIA et FURIANI,

\* par courrier, aux sièges de l'enquête, aux mairies de BIGUGLIA et FURIANI [pour y être annexées au registre d'enquête],

\* par voie électronique, sur un registre dématérialisé mis à la disposition du public sur le site internet de la COLLECTIVITÉ DE CORSE, indiqué ci-après :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfswDtilGsnPU\\_zESJVvb0LRr1en-aOKTExj0UpZSwlw2rMBTw/viewform?usp=header](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfswDtilGsnPU_zESJVvb0LRr1en-aOKTExj0UpZSwlw2rMBTw/viewform?usp=header)

Ce registre sera clos automatiquement le lundi 17 novembre 2025 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Collectivité de Corse par le lien indiqué ci-après :

[https://www.isula.corsica/Avis-d-ouverture-d-enquête-publique-prealable-a-l-approbation-du-plan-d-alignment-de-la-RT-11-en-vue-de-la-creation-de\\_a5632.html](https://www.isula.corsica/Avis-d-ouverture-d-enquête-publique-prealable-a-l-approbation-du-plan-d-alignment-de-la-RT-11-en-vue-de-la-creation-de_a5632.html)

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à la Collectivité de Corse. Ces documents seront tenus à la disposition des personnes intéressées pendant un an, en mairies de BIGUGLIA et FURIANI, ainsi qu'à la Collectivité de Corse et consultable sur son site internet.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Président du Conseil exécutif de Corse [direction des investissements routiers au 04 20 03 97 55 ou direction de la gestion foncière au 04 95 34 81 79].

Le Président du Conseil exécutif de Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la Collectivité de Corse.



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Rue Adolphe Landry  
CS.10210  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]  
Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

### Objet de la Consultation :

Marché n°2025-050 : « Travaux de remplacement de la passerelle lamaneurs du quai de la jetée du port de commerce de Propriano.»

### Procédure de passation :

Procédure adaptée

### Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations : 60.0 %
- 2 - Valeur technique 40.0 %

Date limite de réception des offres : 03 Novembre 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n°25-111221 du 07/10/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 07/10/2025.

# ICN - ANNONCES LEGALES

# www.icn.corsica



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.44.44.44 - Fax : 04.95.44.44.45

### Objet du marché :

Marché n°CCIC/DG/2025-051 : Accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'achat de prestations intellectuelles d'enseignement pour les formations d'hôtellerie, de restauration et de tourisme dispensées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse : CCI AMPARA MEDITERRANEE et KEDGE CORSICA.

### Mode de dévolution de l'accord cadre :

Ladite procédure fait suite à l'infructuosité du lot 7 intitulé « Hôtellerie/Restauration/Tourisme » de la précédente procédure référencée CCIC/DG/2025.002.

**Procédure de passation :** L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 all, R2162-4 - 2°, R 2162-7 à R2162-12 du Code de la Commande Publique.

### Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- \* Le prix horaire selon le niveau de formation [50%]
- \* Le contenu pédagogique [50%] apprécié à l'aune de :

- Le syllabus [forme et contenu]

- L'objectif proposé et adéquation avec la demande

- Le découpage du programme proposé par séances

- Le matériel et animation pédagogique

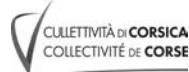
- Les modalités d'évaluations conforme aux référentiels de certification et/ou Qualiopi.

Date limite de remise des offres : Le 12 novembre 2025 à 10 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 2025-12399775 du 09/10/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica/marches-publics/>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion [BOAMP/JOU] : 08/10/2025.



## AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval  
BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande publique@isula.corsica](mailto:commande publique@isula.corsica)

Adresse internet : <http://www.isula.corsica>

Objet du Marché : Étude relative à la gestion des herbiers de posidonie dans le port de pêche de Centuri

Numéro de référence : 2025-3DPA-0109

Date limite de remise des offres :

Au lieu de : 03/11/25 à 16h00.

Lieu : 13/11/25 à 16h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/10/2025.

## DERNIERES MINUTES

## SOC D'EXPLOIT MOTEL DOLCE VITA

SARL en liquidation

Au capital de 7622,45 €

Siège de liquidation : Res Dolce Vita  
20110 Propriano-421703265 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2024, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Madame Rosemonde CERAN, demeurant RESIDENCE DOLCE VITA, PROPRIANO, 20110 PROPRIANO de son mandat de liquidatrice, de donner à cette dernière quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Modification au RCS d'Ajaccio.

## « CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable  
[Art. 1397 al 3 c.civ.]

Monsieur Nicolas DE BARTOLO, retraité, et Madame Gisèle, Alexandrine COLONNA, retraitée, demeurant ensemble à AJACCIO [20167] Villa Les Cyprès, route de Mezzavia, T 22. Monsieur est né à VARAPODIO [ITALIE], le 10 novembre 1955, Madame est née à COGNOCOLI-MONTICCHI [20123], le 10 mars 1955. Se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil, suivant acte du 14 octobre 2025 reçu par Maître Charles SANTUCCI. Pour toute opposition élection de domicile est faite à : SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini AJACCIO [20000].

Pour avis.

04 95 32 89 92

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 53

N° PC : 2025RJ0200

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/10/2025 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de la société E'CUSI SAS, Quai des Martyrs, 13, Rue Monseigneur Rigo, 20200 BASTIA. Restaurant, pizzeria, glacier vente de plats à emporter restauration traditionnelle grande restauration. 839 024 882 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 13/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 54

N° PC : 2025RJ0195

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la société LA CAVE A PIZZA SARL, quai Landry, 20260 CALVI. Vente sur place, à emporter et livraison de pizza, sandwiches, salades, hamburgers et tous produits alimentaires liés. 928 551 720 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/07/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le

portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 55

N° PC : 2025RJ0196

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/10/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société E.T CONSTRUCTION SARL, Valle Longhe, 20230 TALASANI. Tous travaux de finition, la conception, la commercialisation, la coordination de travaux de gros œuvres et/ou de second œuvre de toute nature. 884 737 800 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 56

N° PC : 2025RJ0122

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société ALGO CORPORATE SAS, 310 route de Canavaggia 20290 BORGO. Création - organisation - gestion - formation événementiel. 978 694 792 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 02/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

clés L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 57

N° PC : 2025RJ0133

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/10/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société Mètre Carré Construction et Rénovation SAS, résidence Isola Celeste, Boulevard Pasquin, 20220 L'ILE-ROUSSE. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. 918 331 844 RCS Bastia 918331844 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/05/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 59

N° PC : 2025RJ0138

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 14/10/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CASA CONCEPT AGENCEMENT SAS [], résidence Revinco, Bâtiment A1, 1187, Avenue de Borgo, 20290 BORGO, 812 247 476 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 11/09/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 60

N° PC : 2022RJ5455

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 14/10/2025 prononçant à l'encontre de M. DUSSORDET Evian, Pierre, Gustave, Georges, né le 15/11/1970 à Salon-de-Provence (13), le Village, Casa Suprana, 20214 ZILIA. Un jugement de faillite personnelle pour une durée de 10 ans.

N° 61

N° PC : 2024RJ0152

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 14/10/2025 prononçant à l'encontre de M. RHAOUI ABDELOUAHAD, né le 11/1975, 15T RUE SAINT JOSEPH, 20200 BASTIA. Un jugement d'interdiction de gérer pour une durée de 10 ans.

N° 62

**AVIS**

Le 20/10/2025, la société BOWLING DE TRAVU, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège est à LOTISSEMENT ZONE ARTISANALE, TRAVO, 20240 VENTISERI et en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, a : Par acte sous seing privé en date du 20/10/2025 à VENTISERI, pris en location-gérance auprès de la SAS BOWLING DE LA PLAINE représentée par Monsieur GULLI Régis, un fonds de commerce de Bowling, Laser game, air de jeux d'enfants, jeux d'arcade, restauration traditionnelle, débit de boissons connu sous le nom de « BOWLING DE LA PLAINE » à LOTISSEMENT ZONE ARTISANALE, TRAVO, 20240 VENTISERI, pour une durée d'1 an, renouvelable entre les parties par tacite prolongation.

N° 63

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n° 7102, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 03/10/2025 : Concernant : Début de location-gérance partielle du fonds de commerce de la SARLU LATAREDDA à la SASU POÈLES ISOLATION INSERTS ET CHEMINÉES. Il fallait lire : « isolation par tous moyens de tous types d'immeubles, le nettoyage et le traitement des couvertures, l'achat et la vente de tous produits liés à l'activité commerciale. » Et non : « un fonds de commerce de travaux d'isolation », comme écrit par erreur.

N° 64

**TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE BASTIA**

**SERVICE DES PROCÉDURES  
COLLECTIVES CIVILES**

N° RG 25/00685

N° Portalis DBXI-W-B7J-DMKF

**EXTRAIT**

Par jugement du 13 octobre 2025, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de : Elisabeth MORI ayant son siège social 15, route de Casa Rosa, 20290 Borgo  
Inscrite au RCS : 844387407

AGENT IMMOBILIER

Date de cessation des paiements : 21 Mai 2025

Juge Commissaire :

Madame Aurélie GIOCONDI.

Mandataire Judiciaire : ETUDE BALINCOURT, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle - 20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait, le Greffier.

N° 65

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n° 7102, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 03/10/2025 : Concernant : Début de location-gérance partielle de la SARLU LATAREDDA à la SARLU JB CLIM.

Il fallait lire : « l'achat et la revente de tous produits liés à l'activité commerciale, énergie renouvelable, fourniture et pose de panneaux photovoltaïques. » Et non : « un fonds de commerce de vente et pause de matériels photovoltaïques », comme écrit par erreur.

N° 66

**DOMAINE E PETRE**

SARL au capital de 1.000 €

Lieu-dit Rotani

20270 Aléria

RCS Bastia 822 935 482

Aux termes d'une AGM en date du 30/06/2025, les associés de la société, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Les formalités de dépôt et de mention seront effectuées au RCS de Bastia.

N° 67

**A FUNTANA**

SARL au capital de 30000 €

Siège social : Pl du Village

20226 Speloncato

RCS Bastia 953 869 906

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2025, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L.223-42 du Code de commerce à compter du 30/06/2025 Modification au RCS de Bastia.

N° 68

**LA BRASSERIE**

SAS au capital de 20000 €

Siège social : 3, Pl Paoli

20220 L'Île-Rousse

RCS Bastia 394 093 140

Par décision de l'associé Unique du 26/06/2025, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L.223-42 du Code de commerce à compter du 26/06/2025. Modification au RCS de Bastia.

**RENDEZ-VOUS SUR**

**ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information : le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable



04 95 32 04 40

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél. 04.95.31.69.67Mail : [cabinet.leonelli@gmail.com](mailto:cabinet.leonelli@gmail.com)**ENTREPRISE GENERALE  
INDUSTRIELLE - E.G.I.**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 39.200 €

Siège social : Montée Santa Barbara N1

Lotissement Les Collines II  
20600 Furiani  
RCS Bastia : 393 058 433

Aux termes d'une décision en date à FURIANI du 08 octobre 2025, l'associé unique et gérant a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à FURIANI (20600) - Lotissement Les Collines II - Montée Santa Barbara N1, siège de la liquidation.

Monsieur Louis BOCCHECIAMPE, demeurant à FURIANI (20600) - Lotissement Les Collines II - Montée Santa Barbara N1, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 70

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la société SCI LINO, au capital de 1000 €. Siège : Hameau de Lozzi - 20130 Cargèse. Durée : 99 ans à compter de l'immatrication au RCS d'AJACCIO.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000 €.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement. Gérant : Monsieur William LEAL DA SILVA, demeurant HAMEAU DE LOZZI - 20130 CARGÈSE.

**Maître Marie-Charlotte  
BERLINGHI,****Notaire à Furiani (Haute-Corse)**  
Lieu-dit Saint Pancrace  
Route du Village**CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à FURIANI (Haute-Corse), Lieudit Saint Pancrace, route du village, le 18 septembre 2025, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE HAUTE-CORSE, le 24 septembre 2025, Dossier 2025 00017789 référence 2B04P31 2025 N 00597, a été cédé un fonds de commerce par Monsieur Jean-Philippe Thierry RIONDET, demeurant à ERBAJOLO (20212), Lieudit Saint Christophe, né à PERTUIS (84120) le 2 juin 1972, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 389 880 733. Célibataire. A : Madame Monique Andrée DUCRET, veuve de Monsieur Charles Jean Nicolas CHIARI, demeurant à CORTE (20250), Résidence Le Prato, avenue Baron Mariani, née à SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY (73250), le 19 septembre 1946. Désignation du fonds : Un fonds de commerce d'articles de fumeur, pêche et chasse, cadeaux et petite bijouterie, vente de souvenirs auxquels est annexée la gérance d'un débit de tabac, exploité à CORTE (20250), 10, Cours Paoli, lui appartenant, connu sous le nom « LA BOUFFARDE » moyennant le prix principal de DEUX CENT TRENTÉ MILLE EUROS (230.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 214.200,00 euros et au matériel à hauteur de 15.800,00 euros. L'entrée en jouissance a eu lieu le 18 septembre 2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office de Maître Marie-Charlotte BERLINGHI domicilié à FURIANI (Haute-Corse), Lieudit Saint Pancrace, route du village, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 72

**SAMCO****Société à Responsabilité Limitée**

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Pernicaggio

20167 Sarrola-Carcopino

499 406 601 RCS Ajaccio

Par décisions du 21 mai 2025, l'associée unique a nommé à compter du même jour en qualité de Gérant de la Société M. Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise à en remplacement de M. Bruno MOYA, démissionnaire.

N° 73

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n° 7102, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 03/10/2025 :

Concernant : Début de location-gérance partielle de la SARL CL ENERGIE CORSE à la SASU POÈLES ISOLATION INSERTS ET CHEMINEES.

Il fallait lire : « une fraction des activités soit le fonds de commerce d'achat et vente de cheminées, insert, poêle, fumisterie et tous accessoires connexes et annexes. » Et non : « un fonds de commerce d'achat et vente de cheminées, insert, poêle et fumisterie », comme écrit par erreur.

**ANGE-PAUL LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél. 04.95.31.69.67[cabinet.leonelli@gmail.com](mailto:cabinet.leonelli@gmail.com)

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 07 octobre 2025, enregistré à BASTIA le 08 octobre 2025, Dossier 2025 00017619, référence 2B04P31 2025 A 01173, Monsieur Antoine, Pierre, Dominique MATTEI demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20200), Hameau de Casevecchie, n°14 et Madame Marie-France PERFETTI demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20200), Hameau de Casevecchie, n°15, ont concédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de l'IVe catégorie dite « Grande licence » à Monsieur Henri, Thomas, Alain BENIGNI, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA (20200), 148, Hameau de Canale, né à BASTIA (Haute-Corse) le 30 Septembre 1993, es-qualité de président de la société « CHEZ HENRI » société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 €, dont le siège social est à SAN MARTINO DI LOTA (20200), 148, Hameau de Canale, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 989 616 735, devant servir à l'exploitation d'un débit de boissons situé à SAN MARTINO DI LOTA (20200), 122, Route de San Martino, pour une durée d'une année à compter du 7 Octobre 2025 renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction. Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à Monsieur Henri BENIGNI, es-qualité de président de la société « CHEZ HENRI », Monsieur Antoine MATTEI et Madame Marie-France PERFETTI ne devant en aucun cas être inquiétés.

Pour unique insertion.

N° 75

**CBCI****Société par Actions Simplifiée****En cours de transformation****En Société à Responsabilité Limitée**

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chemin du Fort Monserato

20200 Bastia - 819 104 258

Par décision du 16 septembre 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du 1er octobre 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président :

Ludovic DELLA MAGGIORA, demeurant Lieu dit Casteluccio , 20222 Brando Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Ludovic DELLA MAGGIORA, Associé Unique.

Pour avis,

**Marie-Charlotte BERLINGHI**

Notaire

Lieu-dit Saint Pancrace  
Route du Village - 20600 Furiani  
Tel : 04.20.19.01.25[mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr](mailto:mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr)**AVIS DE RESILIATION  
DE LOCATION GERANCE  
ET CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI le 30 septembre 2025, enregistré au SIE de BASTIA le 2 octobre 2025 Dossier 2025 00017371. Référence 2B04P31 2025 N 00588, entre :

La Société dénommée U CIRCUNDU, dont le siège est à BIGUGLIA (20620), lieu-dit Lotissement Arbuceta-Ceppe, identifiée au SIREN sous le numéro 408 618 676 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Et : La Société dénommée SAS FAF, dont le siège est à FURIANI (20600), 289, allée des Arbousiers - A Licciola - C/O Mr et Mme Alain FAUCONNET, identifiée au SIREN sous le numéro 932 613 409 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Il a été constaté : La résiliation pure et simple du contrat de location-gérance par la société U CIRCUNDU au profit de la société SAS FAF du 1er février 2025, à compter du 30 septembre 2025.

- La cession par la société U CIRCUNDU au profit de la société SAS FAF d'un fonds de commerce de station-service exploité à BIGUGLIA (20620), Lieudit Arbucetta lui appartenant, connu sous le nom commercial ENI CEPPE. Propriété jouissance : Jour signature. Prix principal 450.000,00 € payé comptant s'appliquant :

- Éléments incorporels : 445.000,00 €  
- Matériel : 5000,00 €

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, Notaire à FURIANI (20600), Lieudit Saint Pancrace, Route du Village.

Pour avis et mention,  
Le notaire.

N° 77

**SAE****Société à Responsabilité Limitée**

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Baleone

Afa - 20167 Mezzavia

437 636 202 RCS Ajaccio

Par décisions du 21 mai 2025, l'associée unique a nommé à compter du même jour en qualité de Gérant de la Société M. Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise à en remplacement de M. Bruno MOYA, démissionnaire.

Pour avis,

# PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

## 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN

### RENDEZ-VOUS SUR

## **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable



### **BULLETIN D'ABONNEMENT**

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à  
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA



#### **OUI, JE M'ABONNE**

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal  Ville \_\_\_\_\_

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN  
J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

Ci-joint mon règlement par  
 CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN  CARTE BANCAIRE  
N° \_\_\_\_\_

Expire fin Clé \_\_\_\_\_

*les 3 derniers chiffres au dos  
de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires

Social · Ajaccio

## La CLE consacre son colloque aux enfants pauvres

**Le sujet est aussi difficile** que nécessaire à aborder. Le 15 octobre 2025, la Coordination interassociative de lutte contre l'exclusion [CLE] tenait son colloque annuel à l'hôpital de Castelluccio, à Ajaccio, sur le thème: «*Enfants pauvres, pauvres gosses*». Chaque année, la CLE choisit d'aborder la pauvreté sous un angle souvent passé sous silence. Cette fois, elle s'est penchée sur ce que son président, le Dr François Pernin, qualifie «*d'injustice absolue*». «*Un gamin qui naît dans une famille pauvre ou sans famille n'a rien choisi. Il commence le marathon de la vie avec un handicap énorme dans un pays fondé sur l'égalité et la fraternité. L'égalité, elle, est déjà perdue. Nous voyons chaque jour la pauvreté augmenter. Elle dure plus longtemps, touche des gens qui, hier encore, s'en sortaient. Les manques se multiplient: logement, soins, alimentation. Et quand elle touche les enfants, elle devient insupportable*», dit-il en évoquant ces enfants raillés parce qu'ils n'ont pas les mêmes vêtements ou ne peuvent pas se laver aussi souvent que les autres. «*Être un enfant pauvre, c'est vivre dans la souffrance, être exclu, parfois harcelé. Certains s'en sortiront avec une force incroyable. Mais d'autres resteront prisonniers de cette spirale: des enfants pauvres qui deviendront des parents pauvres.*» Ce fléau n'épargne pas la Corse. Lors du colloque, le mouvement Ghjuventù di Manca a présenté son étude «*La pauvreté des enfants en Corse, l'urgence sociale*» qui montre qu'un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté sur l'île. «*Malgré l'ampleur et la gravité du phénomène, il n'est presque jamais question de ces enfants dans le débat public insulaire*», déplorent ses auteurs, notant que la pauvreté est si stigmatisée sur l'île qu'elle se cache, nourrie par la honte et la peur d'être marginalisé: «*Combattre cette honte est indispensable pour prendre conscience qu'il s'agit d'une expérience partagée, pour protester contre cette situation intolérable et pour créer, collectivement, les conditions d'une enfance heureuse pour toutes et pour tous*». Des invités tels que le Dr Xavier Emmanuelli, cofondateur de Médecins sans Frontières et du Samu social, le pédopsychiatre Frédéric Jésu et le magistrat Jean-Pierre Rosenczveig ont dressé le constat d'un système à bout de souffle. «*La France connaît une véritable faillite de la protection de l'enfance*», souligne François Pernin, rappelant qu'une enquête a révélé que plus de 1700 professionnels ont été exclus du secteur pour des faits de pédophilie. «*Il y a aussi 3 000 enfants dans les rues, surtout à Paris. 38 sont morts cette année*», s'alarme-t-il fustigeant une politique de la prévention «*largement défaillante. La seule vraie sortie de crise, c'est l'enseignement, l'éducation, et la formation*». Ce colloque est rattaché à tous les événements de la journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre. ■ **Manon PERELLI**

Vie étudiante · Corte  
**La résidence  
 Pascal Paoli 2  
 fait sa mue**



Photo DR

**La plus grande résidence universitaire** du patrimoine immobilier du Crous de Corse entame sa modernisation. Le 6 octobre 2025, une présentation des premiers travaux de rénovation réalisés dans la résidence Pascal Paoli 2 était organisée, en présence du recteur de l'Académie de Corse, Rémi-François Paolini. «*Nous avons vidé ce bâtiment 4 le 1er avril dernier et les entreprises étaient à pied d'œuvre depuis le 1er mai pour rénover 42 studios au niveau de la plomberie, de la maçonnerie, de l'électricité, des menuiseries extérieures et intérieures ou encore de la peinture*», indique Marc-Paul Luciani, directeur du Crous de Corse. Une première étape qui s'inscrit dans un programme de réhabilitation du site, construit dans les années 1990. «*En 2026, nous allons procéder de manière identique pour rénover les 63 logements du bâtiment 3, puis ceux des bâtiments 1 et 2 au printemps 2027. En octobre 2027, nous aurons donc rénové les 200 logements de PP2 en deux ans.*» Ce chantier complète un plan global de modernisation du patrimoine immobilier du Crous de Corse lancé il y a huit ans. «*Les deux restaurants universitaires et six résidences ont déjà été rénovés. Il manquait PP2 pour pouvoir proposer de meilleures prestations aux étudiants*», souligne Marc-Paul Luciani en expliquant que l'objectif est d'améliorer les conditions de vie, les performances énergétiques et l'accessibilité du site, grâce à un investissement de 8 millions d'euros financé par le ministère de l'Enseignement supérieur, via le Cnous et le Crous. Mais conscient de la difficulté pour les étudiants de se loger à Corte, le Crous ambitionne aussi d'élargir son parc immobilier. «*Nous sommes en négociation très avancée pour acquérir une résidence universitaire privée.*» Situé face au bâtiment Simeoni, à 50 mètres du campus Mariani, l'immeuble de 3000 m<sup>2</sup> compte 80 logements. «*C'est un projet très avancé, même si nous n'avons pas encore signé. Cela pourrait se faire avant la fin de l'année.*» Ce rachat permettrait de réserver ces logements aux étudiants boursiers et d'ajuster les loyers. L'année 2026 s'annonce également décisive avec la livraison de la nouvelle résidence Sambucucciu d'Alandu, soit 100 logements supplémentaires à la rentrée de septembre. «*Nous ne pourrons pas répondre à tous les besoins, mais nous apportons largement notre pierre à l'édifice avec 180 logements supplémentaires à court terme, soit environ 20 % de notre parc existant.*» Pour mieux cerner la pénurie de logements étudiants, le Crous, la mairie et l'Université de Corse ont lancé un observatoire du logement étudiant. «*Cela nous permet d'objectiver le manque criant de logements et de savoir quels types manquent, afin que les acteurs publics ou privés puissent construire de nouveaux projets.*» ■ **Manon PERELLI**

# Économie sociale et solidaire

## 25 % des postes à renouveler d'ici sept ans

*Avec en poids en Corse qui reste*

*en deçà de celui observé au plan*

*national, la filière de l'économie*

*sociale et solidaire y fait face,*

*de surcroît, à un enjeu démo-*

*graphique. En effet, indique*

*l'Insee, un quart des salariés est*

*âgé d'au moins 55 ans et leurs*

*postes devront être remplacés*

*d'ici 2032.*

**E**n 2022, l'économie sociale et solidaire (ESS) représentait en Corse 2 700 établissements et 9 400 emplois salariés, soit 8,2 % de l'emploi salarié régional. Son poids était moins marqué qu'en France de province (11,3 %), la part de l'emploi public dans l'île relativisant l'importance de cette filière. La situation différait cela dit quelque peu entre les deux départements de Corse, la Corse-du-Sud affichant le taux le plus faible des départements (7,1 %), suivie de la Haute-Garonne et des Alpes-Maritimes (8,4 % chacun), alors qu'en Haute-Corse, la part de l'ESS dans l'emploi salarié atteignait 9,4 %, mais restait inférieure de 1,9 point à la moyenne nationale.

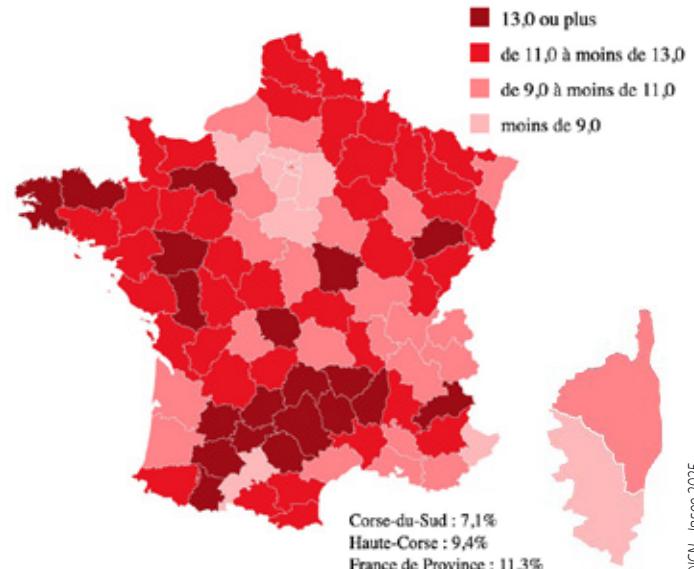
En 2022, l'ESS en Corse reposait principalement sur les associations, qui regroupaient 77 % des postes, soit 7 290 emplois. À l'inverse, les coopératives (13 %) et les mutuelles (6 %) occupaient une place plus modeste. Une répartition proche de celle observée à l'échelle nationale, à l'exception notable des fondations, rares sur l'île, alors qu'elles représentaient 4 % de l'emploi de l'ESS en province. Les associations de l'action sociale sans hébergement occupaient une place centrale en Corse: 34 % de l'emploi de l'ESS insulaire, soit 12 points de plus qu'en province. Leurs salariés se concentraient dans l'aide à domicile ou l'accompagnement du handicap, et répondaient ainsi à des besoins sociaux. L'hébergement médico-social et social, mobilisait quant à lui 12 % des postes de l'ESS insulaires, avec une majorité de salariés en établissements médicalisés de type Ehpad. L'enseignement associatif était également moins représenté sur l'île (5 % contre 13 % pour l'ensemble de la France de province), les arts, spectacles et activités récréatives regroupant pour leur part 5 % des emplois de l'ESS, comme au niveau national. L'ESS en Corse est majoritairement constituée de petites structures: il y a trois ans, huit établissements sur dix comptaient moins de dix salariés, et concentraient un quart des emplois. Cela étant, les structures de taille intermédiaire (entre 10 et 49 salariés) regroupaient la moitié des postes, les plus grandes structures, bien que rares (3 % des établissements), employant un quart des salariés de la filière où le recours au temps partiel est deux fois plus fréquent que dans l'ensemble de l'économie régionale puisqu'il concerne deux salariés sur cinq, contre un sur cinq dans le tissu économique insulaire. Avec un plus fort taux de temps partiel que dans le reste de la France de province (qui tient notamment au poids des emplois dans l'aide à la personne), l'ESS insulaire se distinguait par des emplois moins qualifiés qu'en France de province, en grande partie du fait de l'importance de l'action sociale, où les employés représentaient les deux tiers des postes, essentiellement des aides à domicile ou des travailleuses familiales.

Avec des emplois peu qualifiés et une quotité de temps de travail réduite, les salaires restent modestes: en 2022, 8 % des salariés de l'économie sociale et solidaire corse percevaient un salaire horaire net inférieur au Smic (8,37 €), toutefois il s'agissait essentiellement de publics spécifiques, comme les apprentis ou les bénéficiaires de contrats aidés (souvent en établissement et service d'aide par le travail ou en insertion). Reste que si la moitié des salariés de l'ESS régionale gagnait moins de 12,4 € de l'heure, un niveau à peu près semblable à l'ensemble du salariat insulaire (12,6 €), les rémunérations étaient nettement plus faibles dans

l'action sociale où la moitié des salariés gagnait moins de 10,6 € de l'heure.

En Corse, les salariés de l'ESS sont plus âgés que ceux de l'ensemble de l'économie régionale: en 2022, un sur quatre avait 55 ans ou plus et pouvait envisager un départ en retraite d'ici 2032. Ainsi, dans sept ans, 25 % des postes de l'ESS insulaire sera à renouveler, cette proportion atteignant 28 % dans le secteur de l'action sociale. Leur remplacement constitue d'autant plus un enjeu majeur pour l'île que le vieillissement de la population risque d'accroître les besoins en personnel, les services à la personne, tels l'aide à domicile et les établissements spécialisés comme les Ehpad, étant les plus exposés. ■ AN

### PART DE L'EMPLOI SALARIÉ DE L'ESS (EN %)





# La chronique de Jean Chiorboli

(linguacorsica@gmail.com)

## La Corse «bêtaciste» (VARCAGHJU~BARCAGHJU)

*Le bêtacisme (terme formé à partir du grec ancien bêta, «la lettre b») désigne en phonologie une confusion dans la prononciation entre [v] et [b].*

*On retrouve ce phénomène notamment dans les langues romanes : localement en corse, espagnol, galicien, portugais du nord, catalan, occitan, napolitain, sarde.*

Contrairement à l'italien ou au français qui ont des résultats distincts pour B et V du latin [vino et buono; vin et bon < latin VINU, BONU], certaines langues ont uniformément [b], par exemple *binu* et *bonu* en sarde logudorese et campidanese. La fusion caractérise aussi le corse (Nord) où seul [b] est possible à l'initiale absolue (dans *vinu* comme dans *bonu*). Le phénomène du «bêtacisme» constitue un trait reconnu, «presente nello spagnolo, nei dialetti italiani centro-meridionali, nel còrso, nel sardo, ecc.» comme l'indique la définition de «betacismo» dans le dictionnaire italien Treccani.

Aujourd'hui en Corse du Sud la situation est différente: l'initiale de *vinu* est prononcée [v] comme français où en italien. On considère que c'est l'influence italienne (passée par la Sardaigne) qui a rompu une ancienne unité. Dans un certain nombre de mots le V initial du latin est d'ailleurs passé à [b] même dans le Sud où les graphies comme *bulà* «voler» ne laissent aucun doute sur la prononciation de l'initiale. On aboutit parfois à une situation paradoxale où la forme correspondant par exemple à «vessie», prononcée partout avec un [b] initial (la littérature présente uniformément *biscica* chez les auteurs du Sud) est souvent transcrit *viscica* ou *vuscica* dans le Nord (alors que le [v] y est exclu à l'initiale absolue).

Malgré quelques exemples qui présentent une variation (VARCATOGGIO, Poggio-di-Venaco 2B; BARCATOJO, Albertacce 2B) les toponymes semblent refléter la situation ancienne même dans le Sud où les formes qui renvoient au «gué» ou à un endroit où on franchit un obstacle (rivière, col, issues du latin VARICARE «écartier les jambes» donc «franchir») présentent uniformément un <b> initial: Barcaggio (Ersa) 2B; Barcajo (Baragogna) 2B; Barcajolo (Sollacaro) 2A; Barcaju (Sartène) 2A. Aujourd'hui la littérature présente exclusivement ou majoritairement *varcà* [valcà]

«franchir» et *varcaghju* «gué». Cependant notre évêque sudiste d'Azilone présente uniformément le type *barcà* [nous conservons la graphie des Poiesie Giocose de PM. De La Foata]: «San Cristofaru ch'in codhu / Barcò u fiumu a lu Signori»/«Un c'è remi nè c'è véli / Chi vi barchini lu mari»/«Barcu a serra sempr'a pédi»

On notera ici que le même De La Foata donne Bicugnani (et le dérivé Bicugnanesa) pour le toponyme IGN Bocognano (orthographe «restituée» Bucugnà; le Muntese donne Bucugnanese et Bicugnanese): Bocognano; 2A. Il s'agit ici d'un toponyme formé sur un nom latin, BOCONIUS d'après JM. Rodié (mais nous ne pouvons l'attester), d'après Rohlfs (1966) VOCONIUS (amplement attesté). En Italie on a les toponymes Vocognano, Vocogno et Vogogna. Pour ce dernier nom on atteste les variantes Vegonia, Vegogna, et le dérivé documenté VECONIANUS, formé sur VECONIUS ou VICONIUS, pourrait rendre compte des formes de De La Foata (Bicugnani et Bicugnanesa) à comparer à un lieu-dit attesté par l'IGN: a Bocognanesa (Appietto) 2A. Retenons que dans tous ces toponymes le <b> initial (issu de V) est conforme à l'évolution corse, aussi bien pour le type Bocognano que pour le type Barcaggio. Avec le toponyme Varcale ci-dessous on a probablement un autre dérivé de varcà / barcà: Punta Di Varcale (Corbara) 2B. Ici le toponyme est du Nord et la transcription IGN avec <v> représente sans doute une tentative de rendre la variante faible nordiste de /b/ [Di Barcale prononcé [diwarkàle]].

**DES SONORISATIONS PAS TRÈS SUDISTES (PIOBETU).** Nous avons relevé les toponymes du type Scoba (pour scopa) qui sont un indice de la sonorisation nordiste des consonnes sourdes. Nous pourrions de même citer le type Piobu (pour piopu de POPULU «peuplier» fréquent dans le Nord: Piobbeta (Pietroso) 2B; Piobbu (Furiani) 2B; Piobi

# BA BIN, SIMU BESTIACONI AVÀ ?



\*Alors on est stupides maintenant?

**Le corse est donc soumis à la «lénition centroméridionale» contrairement au toscan.  
De ce point de vue la Corse n'est pas rattachée à la Romania Orientale  
(dont fait partie notamment l'Italie), mais à la Romania occidentale**

[Ghisonaccia] 2B; Ravin de Piobbu [San-Gavino-Di-Tenda] 2B; Refuge de L'Ortu Di U Piobbu [Calenzana] 2B; Ruisseau de Piobbo [Piazzali] 2B; Ruisseau de Piobeta [Linguizzetta] 2B. L'évolution peut-être ainsi schématisée: POPULU > \*poplu [syncope] > \*plopu [métathèse] > piopu [palatalisation de PL en [pj]]. L'IGN ne donne que deux exemples [Nord et Sud] de formes avec <p> ou <pp>: Piopelle [Prunelli-Di-Fiumorbo] 2B; Pioppi [Aregno] 2B. Dans les autres formes du Sud on note la présence de b> ou de <bb> issus de P, qui peuvent surprendre dans une région ou d'ordinaire le /p/ est maintenu et non sonorisé: Piobba [Porto-Vecchio] 2A; Piobetu [Ucciani] 2A; Piubettu [Levie] 2A; Ruisseau de Piobarello [Coti-Chiavari] 2A; Ruisseau de Piubettu [Levie] 2A; Valle Di Piobelli [Coti-Chiavari] 2A

#### UNE LÉNITION ANCIENNE PANCORSE ? (CACCIADORI).

Ce type de variabilité peut ne pas avoir de signification particulière. Cependant, comme pour le passage à [b] du V latin attesté pour quelques formes du Sud, il peut constituer un vestige de conditions anciennes où la sonorisation des occlusives sourdes était peut-être généralisée ou géographiquement plus étendue.

Dans les parlers du Sud la lénition des occlusives sourdes [/t/ ou /p/] n'aboutit pas à une sonorisation complète comme dans le Nord. C'est pourtant ce qui se produit dans un certain nombre de formes (dont l'inventaire complet n'a pas été fait), y compris dans la toponymie. Le phénomène peut avoir des répercussions importantes dans divers domaines. Par exemple le suffixe latin -ATORE engendre une sonorisation même dans le Sud: *cacciadori* «chasseur» est généralisé dans la littérature sudiste (et non *cacciatori*). On a ici une sonorisation orale effective et pas un simple phénomène graphique.

Ainsi on peut affirmer que la forme de base du suffixe est /ador/ dans toute la Corse, les formes avec /ator/ étant savantes ou récentes, influencées par l'italien ou le français. Ainsi on pourra avoir *imperatori* ou *muratori* «maçon» [le terme traditionnel étant du type *maestru: di muru* etc.] mais dans toute la Corse la graphie appropriée serait *piscadori*, *sunadori*, la forme sonorisée étant sans doute partout la plus ancienne. Les phénomènes du même genre sont nombreux, par exemple dans les formes issues de SPI-

RITU «esprit». Dans *spirdatu* on a au Nord comme au Sud une sonorisation ancienne suivie d'une syncope [alors que la sourde est maintenue dans des formes comme *purtatu* issues de PORTA où le /t/ n'a jamais été en position faible]. Le corse est donc soumis à la «lénition centroméridionale» contrairement au toscan. De ce point de vue la Corse n'est pas rattachée à la Romania Orientale [dont fait partie notamment l'Italie], mais à la Romania occidentale, plus précisément dans le sous-ensemble méridional qui tend à conserver les consonnes sonorisées et s'oppose aux variétés occidentales où l'affaiblissement des sourdes va jusqu'à la disparition.

Le phénomène de la sonorisation des consonnes sourdes intervocaliques, parfois attribué au substrat celtique, est considéré comme un trait important pour la distinction entre Romania orientale et occidentale. Cependant les mécanismes de lénition des sourdes et des sonores sont interdépendants et la situation corse ne peut être entièrement assimilée ni à la «lénition celtique», ni à la «lénition centroméridionale [non toscane]». P. Tekavčić [1972] a mis en relief l'originalité de la situation corse où l'alternance entre sourdes et sonores d'une part, entre sonores et spirantes d'autre part, est encore aujourd'hui un phénomène «vivant et automatique». Cela reste vrai malgré les influences plus ou moins récentes et la différenciation interne [les deux phénomènes étant souvent liés: mais le changement linguistique n'est pas forcément dû à des facteurs externes]. Une étude plus approfondie demeure nécessaire, notamment par l'intégration pluridisciplinaire des données chronologiques. Le phénomène de la sonorisation des sourdes n'a sans doute pas agi de manière uniforme aux diverses époques et dans les diverses variétés. Il est nécessaire par exemple de distinguer entre les phonèmes latins et les résultats d'innovation romanes [la chronologie explique sans doute certaines différences de distribution: entre *spiritu/ spirdu* d'une part, et *larici/largi* (< LARICE «larix, mélèze») d'autre part, où sonorisation, palatalisation de <c> et syncope interagissent de manière plus complexe]. Dans bien des cas cependant la toponymie confirme l'existence de traits présents dans la langue vivante d'aujourd'hui et repérable dans les textes anciens [J. Chiorboli 2005, *Traits linguistiques corses dans les textes anciens*]. ■



## EXPOSITION

**Ciuttata in core à i canyons / Plongée au cœur des canyons**

**L'homme navigue** depuis plusieurs millénaires en Méditerranée. Pourtant, sous la surface de cette mer qu'on croit bien connaître, existe un monde qui n'a pas livré tous ses secrets. Profondes entailles qui naissent à quelques kilomètres de la côte et plongent rapidement vers les abysses, les canyons sous-marins abritent des trésors de biodiversité. À quoi ressemblent leurs paysages profonds et les êtres qui y vivent? Grâce à l'expédition scientifique menée de 2008 à 2010, les connaissances à ce sujet ont considérablement évolué. Conçue par l'Office français de la biodiversité et le Parc national des Calanques, cette exposition permet au grand public de découvrir l'expérience vécue par les hommes et les femmes qui y ont participé, à travers un parcours immersif de 300 m<sup>2</sup>. Le but est de porter l'existence des canyons sous-marins à la connaissance du plus grand nombre et d'alerter sur la nécessité de les protéger. Grâce aux images prises au cours des plongées, le visiteur devient le témoin privilégié des richesses des profondeurs. Des maquettes en volume et des modélisations 3D favorisent la compréhension des phénomènes dynamiques qui façonnent les canyons du Cap Corse et sont à l'origine du foisonnement de vie qu'on y rencontre. Un laboratoire grandeur nature permet de se glisser dans la blouse du scientifique, qui, de retour de mission, examine les échantillons récoltés. Un kit d'aide à la visite est disponible pour les plus jeunes (de 5 à 7 ans).

*Jusqu'au 18 juin 2026 [mardi, jeudi, vendredi: 14h-18h; mercredi et samedi: 9h-12h et 14h-18h]. Casa di e scenze, Bastia.*

**i** 04 95 55 96 71 / 72 & [www.facebook.com/groups/2897271460538557](http://www.facebook.com/groups/2897271460538557)

## THÉÂTRE

**L'École des femmes**

**Formé aux techniques** du théâtre de tréteaux et à l'improvisation, le comédien et metteur en scène Anthony Magnier a fondé en 2003 la compagnie Viva pour y développer sa vision du théâtre: un lieu réunissant des personnes de toutes catégories sociales, venues vivre des émotions fortes ensemble. Il revisite les textes du répertoire classique et populaire [Feydeau, Molière, Racine, Rostand, Shakespeare] pour creuser des thématiques toujours actuelles: amour, famille, condition féminine, patriarcat, inégalités... Crée fin 1662, *L'École des femmes* connaît un immense succès, mais suscita tout autant de critiques et de débats. Arnolphe veut une épouse qui serait un mélange d'animal de compagnie docile et d'intendante avisée. Selon lui, une femme sage et vertueuse doit être ignorante et niaise. Il fait donc élire sa jeune pupille, Agnès, au fond de sa maison, sous la garde d'un valet et d'une servante totalement idiots, afin qu'elle ne soit pas «corrompue» par l'esprit. Mais Agnès s'ennuie dans cet isolement; depuis sa fenêtre, elle repère un jeune homme qui lui manifeste de l'intérêt. C'est le début des tourments pour Arnolphe. Une distribution très resserrée (trois comédiens endossent plusieurs rôles), un décor minimaliste qui évoque une roulotte de foire, un parti-pris burlesque avec des clins d'œil à la commedia dell'arte ou aux cartoons américains, et une invitation à s'interroger sur les rapports hommes-femmes sans sacrifier la dimension du divertissement.

*Le 18 octobre 2025, 20 h 30. Spazio Culturale Natale Rochiccioli, Cargèse.*

**i** 09 62 61 95 14 / [centreculturel@cargese.corsica](mailto:centreculturel@cargese.corsica)

**Peau d'âne**

**Un roi jure à son épouse** mourante de ne se remarier qu'avec une femme plus belle qu'elle. Mais la seule à pouvoir égaler la beauté de la reine est leur fille. Pour fuir une union contre-nature, la

princesse tente en vain d'imposer des conditions qu'elle croyait irréalisables puis s'enfuit revêtue d'une peau d'âne. La compagnie toulonnaise La Divine Usine s'est constitué un répertoire de spectacles fondés sur la pluridisciplinarité de son travail (arts plastiques, musique, écriture, marionnette, théâtre, mise en scène, clown, danse) et la volonté de proposer un théâtre proche du spectateur qui puise son énergie dans l'émotion collective. Sa reprise, sur le mode comique, du conte de Perrault, avec sept comédiens pour une dizaine de rôles, fait se succéder les cascades à un rythme effréné.

*Le 18 octobre 2025, 10 h.*

*Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca Serra, Porto-Vecchio.*

**i** 04 95 70 99 95  
& [www.portivechju.corsica/agenda/](http://www.portivechju.corsica/agenda/)



## MUSIQUE

**Princess Erika**

**D'origine camerounaise**, Érika Dobong'na est née en 1964 à Paris. Très jeune elle se passionne pour la musique et le sport et s'illustre d'abord dans le domaine de l'athlétisme en remportant en 1979 les championnats de France dans les épreuves du saut en longueur et de la course de haies. Mais son amour de la musique prend le dessus et en 1988, elle se fait connaître sous le nom de Princess Erika, avec *Trop de bla bla*. S'ensuit un parcours d'auteure-compositrice-interprète jalonnée de rencontres et de collaborations (Diana King, Dennis Brown, les Rita Mitsouko, les Nubians). En 2011, après son album *Juste Erika*, sans renoncer totalement à sa carrière musicale, elle marque une pause, émaillée de singles et de participations à des tournées. Puis, en 2022, sort son sixième album, *J'suis pas une sainte*, auquel ont participé ses fils: des chansons françaises aux influences blues, rock, reggae, ragga, jazz...

*Le 18 octobre 2025, 21 h, l'Aghja, Ajaccio.* **i** 04 95 20 4115 & [aghja.eu](http://aghja.eu)

# carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

## Les bébés de l'IA



**P**arfois, à la lecture de certains articles, on a un peu peur. Je ne parle pas ici des changements de Premier ministre, des remaniements, d'une possible dissolution ou des souhaits bruyants de démission. Après tout, dans un tel désordre politique depuis plus d'un an, le feuilleton était prévisible. Ne l'étaient pas, en revanche, certaines évolutions de la société.

Exemple: dans *Le Parisien/Aujourd'hui* en France du 12 octobre, une enquête se penche sur la mode des «bébés reborn». Il s'agit de poupons hyperréalistes, en silicone, que l'on prend sur les photos pour de vrais bambins de quelques mois. Vous me direz: rien de neuf sous le soleil, il y a toujours eu des poupées et des gens pour jouer avec. C'est vrai, la différence, c'est qu'ici ce ne sont pas des enfants mais des femmes en âge d'avoir des enfants qui se procurent ces «bébés reborn», et pas pour les poser sur leur lit en rêvant de leur descendance future. Elles s'en occupent vraiment, ou du moins elles le croient.

Témoignages dans l'article: «*Je suis en train de nourrir mon fils*», dit l'une avant de changer les couches du «bambin». «*On est parti manger au Flunch pour les loulous*», indique une autre sur les réseaux sociaux en filmant son poupon, une fausse petite fille à couettes. Une autre prépare un biberon et dit, toujours sur les réseaux sociaux, Tik Tok de préférence: «*Et après, on fait un petit rot*». Prix d'un «bébé reborn»: dès 55 euros sur Amazon, mais souvent plusieurs centaines à quelques milliers d'euros selon la

qualité et les finitions du modèle, pour s'offrir «une émotion unique».

Bien sûr, c'est «pour rire». Et c'est parfois sérieux: des thérapeutes conseilleraient l'achat de «bébés reborn» à des mères qui ont perdu un nourrisson, à des femmes qui ne peuvent pas avoir d'enfant ou à des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Mais le phénomène révèle surtout une tragique solitude tout en attirant les marchands du temple. Ainsi découvre-t-on dans *Le Parisien* qu'il existe des projets de vraies crèches, qui prétendent accueillir les «enfants», et pas en échange d'un joli sourire: 50 euros la demi-journée et jusqu'à 90 euros la journée. Arnaque garantie. On trouve aussi sur internet des annonces de «nounou pour bébé reborn» qui cherchent une source de revenus. Bref, c'est un cauchemar, à rapprocher peut-être de la tendance, née en Chine, de la tétine pour adulte. Des tétines géantes en guise de «refuge émotionnel» mais attention, c'est dramatique pour les dents.

### LA PRIÈRE ET LE MARC DE CAFÉ

Un autre cauchemar concerne l'intelligence artificielle qui est, elle aussi, en train de combler un vide. On peut demander à ChatGPT la liste des dissolutions de l'Assemblée nationale depuis 1958, de commenter en vingt lignes une citation de Descartes ou de résumer la saga de Harry Potter. L'outil est fabuleux de rapidité et d'efficience. On peut aussi lui demander des conseils pour sa vie personnelle: dois-je changer de travail? Divorcer? Avoir un troisième enfant? Partir vivre à la cam-

pagne? M'exiler au Portugal?

On n'avait pas, dans un premier temps, pensé que l'IA supprimerait des cabinets de psychanalystes. Dans *Le Monde*, une jeune femme témoigne: «*Ça ne remplace pas ma psy, il manque cette humanité, les regards. Mais ça permet de vider son sac quand il déborde*». Certains passeraient jusqu'à trois heures d'affilée à confier leurs états d'âme à l'IA. Chez le psy, ça ferait cher la consultation.

D'après *Le Monde*, le soutien psychique et le compagnonnage constituent à présent la première utilisation de l'IA. Le magazine *Society* cite le témoignage de Flavien, qui a demandé à ChatGPT de lui donner des arguments «pour» et «contre» avant de décider de quitter ou non sa petite amie; et celui de Sophie, qui a rompu avec ses amis, que l'IA avait qualifiés de «toxiques».

L'IA (près de trente millions d'utilisateurs en France) n'est plus seulement une aide aux devoirs, un traducteur ou une encyclopédie dans le creux de la main mais un ami, un confident, un conseiller à qui on peut même demander, toujours cité par *Society*, comment «*se venger d'un voisin bruyant sans éveiller les soupçons*». On retrouvera bientôt, aux Assises, une IA ayant commandité un assassinat...

ChatGPT remplace désormais le journal intime, la prière du soir et, pour connaître l'avenir, le marc de café. Elle pourrait même devenir «*un amoureux numérique*». Ce n'est pas ainsi qu'on va repeupler les pays occidentaux avec de vrais bébés! ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# [www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,  
collectes, distributions humanitaires

Permanences,  
fermetures et ouvertures  
des services divers

Réunions,  
colloques,  
meetings

Assemblées générales,  
conseils municipaux,  
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,  
recrutements,  
concours

## POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

